

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20,00

Etranger 25,00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROTHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

POUR SORTIR DE LA CRISE LE PLAN EDGARD MILHAUD

Étienne BUISSON

AU COMITÉ CENTRAL

LA LUTTE CONTRE LE FASCISME ET LA GUERRE

(Voir pages 724 et suivantes)

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

3 grands romans



LOUIS GUILLOUX

LE SANG NOIR

PAUL NIZAN

LE CHEVAL DE TROIE

ILYA EHRENBURG

SANS REPREDRE HALEINE

traduit du russe par J. E. POUTERMAN

FONCTIONNAIRES,

Vous serez tenus au courant des événements qui vous concernent, par un journal républicain de libre critique.

RETRAITÉS,

Vous serez renseignés gratuitement sur vos droits et le montant de vos retraites et vous garderez un contact familial avec les éléments de votre vie active.

BULLETIN D'ADHESION et d'Abonnement



Je, soussigné,

demeurant à

déclare adhérer à la Fédération Nationale des Retraités, ce qui me donne droit à l'abonnement gratuit au FONCTIONNAIRE. Ci-joint la somme de 15 fr.

Adresser bulletin et mandat : 27, rue Jean-Dolent.

A PRIX RÉDUIT

souscrivez

un abonnement d'essai
à la Revue

EUROPE

LA PREMIÈRE REVUE FRANÇAISE
DE CULTURE INTERNATIONALE
Rédacteur en chef : Jean GUÉHENNO

EUROPE publie des romans, des nouvelles et des essais de ROMAIN ROLLAND, GEORGES DUHAMMEL, MAXIME GORKI, PANAIT ISTRATI, JEAN PRÉVOST, EMMANUEL BERL, ANDRÉ CHAMSON, JEAN GIGNO, JOSEPH JOLINON, LOUIS GUILLOUX, PHILIPPE SOUPAULT, LEON WERTH, JEAN-RICHARD BLOCH, JEAN GUÉHENNO, etc.

Romplissez le Bulletin ci-dessous :

BON pour un abonnement de 3 mois
à la Revue **EUROPE**
A TARIF RÉDUIT

Nom :

Adresse :

Montant à joindre au présent Bon : **10 fr.**

Prix de l'abonnement de 6 mois : **30 fr.**
— d'un an : **56 fr.**

Et adressez-le « Service Publicité »,
27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e)

Les
actuell
gné pa
semble
mondia
à port
au mili
sont d'
retient
avec la
Nos
tres de
l'écono
Il tra
idée qu
assurée
d'acha

Aprè
permet
l'activi

La p
les auti
semble
duction
d'achat
provoqu
entraîne
duit pa
soin d'
accroît
les prix
contract

* Les
que la
(1) E
chés.
(E. M
(Maison
E. M
tershaus
tion des
Recueil

Vient
Une
Edgard
Créer
gent? C
financ
de l'arg

LIBRES OPINIONS*

POUR SORTIR DE LA CRISE

LE PLAN EDGARD MILHAUD⁽¹⁾

Par Etienne BUISSON

Les grands traits de la situation économique actuelle sont connus de tous. Le public est renseigné par de nombreuses études partielles ou d'ensemble sur le mal profond qui mine l'économie mondiale. Des centaines de propositions destinées à porter remède à ce mal si grave ont été formulées ; au milieu de cette masse de projets, dont la plupart sont d'origine fantaisiste, celui d'Edgard Milhaud retient l'attention des spécialistes qui en parlent avec la plus haute estime.

Nos lecteurs savent que Milhaud est un des maîtres de la pensée française dans le domaine de l'économie politique à laquelle il a consacré sa vie.

Il travaille depuis quatre ans à faire adopter une idée qu'il a longuement étudiée, celle de la reprise assurée des affaires par l'utilisation de bons d'achat à court terme.

* * *

Après avoir rappelé des données numériques qui permettent de mesurer la formidable regression de l'activité économique mondiale, Milhaud poursuit :

La plupart de ces mouvements réagissent les uns sur les autres, ou sur d'autres, et ils aboutissent tous ensemble à une aggravation continue de la crise. La réduction des revenus, par la réduction des pouvoirs d'achat, entraîne la baisse des prix qui, à son tour, provoque celle des revenus ; la réduction des dividendes entraîne la baisse des cours des titres, celle-ci se traduit par une réduction des fortunes qui intensifie le besoin d'épargne, restreint la consommation et, par là, accroît les stocks, diminue la production, fait baisser les prix des produits, les profits, les dividendes. Cette contraction générale de l'activité économique restreint,

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

(1) E. MILHAUD, *Nouveau Travail, Nouveaux débouchés*.

E. MILHAUD, *Trève de l'or et Clearing international* (Maison Coopérative du Livre).

E. MILHAUD, U. von Beckerath, D' Zander, D' Rittershausen, D' Heilperin, Ingénieur Kuttel : *Organisation des échanges et création de Travail* (Librairie du Recueil Sirey).

Viennent de paraître au Recueil Sirey, Paris :

Une idée en marche : La compensation organisée, par Edgard MILHAUD.

Créer du travail doit-il nécessairement coûter de l'argent ? Comment on peut, suivant le projet Milhaud, financer des travaux publics sans faire appel au marché de l'argent, par Ulrich von BECKERATH (de Berlin).

en même temps que les revenus des particuliers, ceux de l'Etat : les budgets tombent dans le déséquilibre et, d'année en année, le déséquilibre s'accroît. On comprime donc les dépenses publiques pour réagir, donc on réduit les commandes, on ajourne dans toute la mesure du possible les travaux publics, on abaisse les traitements des fonctionnaires, et, par-là, on réduit davantage encore le pouvoir d'achat de la communauté, on exerce une impulsion supplémentaire à la régression, préparant ainsi les voies à de nouvelles diminutions des recettes publiques, à un nouveau déséquilibre du budget.

De même dans l'industrie privée, on s'efforce d'améliorer les résultats financiers des entreprises par des réductions de salaires, et celles-ci entraînent des baisses massives de pouvoir d'achat qui se répercutent dans les recettes des entreprises et dans leurs résultats financiers. Les industries des différents pays s'efforcent de s'arracher le unes aux autres ce qui reste du marché du monde par des réductions de prix de revient réalisées au moyen de réductions de salaires, et par cette politique également suivie de toutes parts, elles aboutissent à un nouveau rétrécissement de ce marché, c'est-à-dire, d'une manière générale, à une nouvelle aggravation de leurs difficultés. Les différentes industries nationales font appel aux méthodes les plus diverses du protectionnisme pour réserver au maximum à leurs nationaux le marché intérieur et pour leur assurer la conquête des marchés étrangers, et elles obtiennent toutes ensemble ce résultat commun de réduire toujours davantage la puissance d'absorption des marchés intérieur et extérieur, c'est-à-dire d'accroître le mal contre lequel elles veulent lutter.

Conclusion : dans l'ensemble des 25 principaux pays industriels du monde, il y avait à fin 1930, 8 à 9 millions de chômeurs complets et à fin 1932, plus de 30 millions.

La crise une fois déclenchée est par elle-même un facteur de développement de la crise, comme la prospérité est par elle-même un facteur de développement de la prospérité. Ce trait constant des évolutions cycliques a pris cette fois une ampleur extraordinaire.

La valeur de la production mondiale de huit matières premières et denrées agricoles essentielles (houille, fonte, cuivre, pétrole, froment, seigle, orge, avoine) est tombée, de 1929 à 1930 et à 1931 de 163 milliards de francs suisses à 124 et à 103 milliards, la moins-value étant, de 1929 à 1930, de 39 milliards, de 1930 à 1931, de 21 milliards, de 1929 à 1931, de 60 milliards. Ces chiffres mesurent l'énormité des difficultés rencontrées dans le règlement des dettes internationales et des bouleversements financiers et monétaires qui s'en sont suivis et qui, à leur tour, ont déterminé des réduc-

tions nouvelles du pouvoir d'achat dans les pays les plus divers.

La faute de cette situation revient, a-t-on dit, à la surproduction due au machinisme. Et la conséquence fut qu'on devait ramener la production — et l'offre — à un niveau plus normal, en détruisant une partie des stocks. Il y eut, il y a encore, de nombreux partisans du « Salut par le Suicide », suivant la pittoresque expression d'une revue économique américaine, *The Business Week* du 2 septembre 1931 : « Si c'est réellement là le moyen de sortir de la dépression, la meilleure chose que le Gouvernement puisse faire serait d'allouer un fonds à l'achat de dynamite pour faire sauter un tiers de nos fabriques, maisons et chemins de fer et de nous ordonner de brûler nos stocks de marchandises et nos titres dans un grand auto-da-fé national... »

Cette destruction, active ou passive, serait le bûcher du capitalisme, car aucun système économique ne peut se justifier et survivre que par la création effective et la plus large distribution de richesses. Si le nôtre recourt à un système de sabotage de ses ressources productives en vue d'aider la prospérité d'une partie au détriment de tous, des millions d'hommes s'aperçoivent qu'il ne vaut pas d'être sauvé.

Voici les paroles prophétiques de Owen Young dans un discours prononcé à San Francisco en 1930 : « Si l'Amérique brûle son surplus de blé et de coton, alors que des hommes ont faim et ne sont pas vêtus ailleurs dans le monde, ce sera le commencement d'une conflagration que nous ne pourrons pas arrêter. »

L'effort en vue de limiter le plus possible la production pour relever les prix est-il plus raisonnable que la destruction des marchandises existantes ? Il est tout aussi révoltant pour l'homme moderne qui voit dans la production de tout ce dont ses semblables ont besoin pour vivre et pour être heureux, l'une des noblesses de la vie humaine. La restriction de la production est pourtant la seule méthode par laquelle, jusqu'ici, un effort pratique soit fait pour lutter contre la crise. Se plaçant exclusivement au point de vue du profit de l'industriel ou du commerçant, n'ayant pour objectif que de sauvegarder les avantages de quelques petits groupes d'intéressés, ces malthusiens aux vues sordides proclament que l'appauvrissement systématique du monde et le sacrifice voulu du bien-être du plus grand nombre pourront seuls sauver le monde capitaliste moderne. Si cela est vrai, il n'y a pas à hésiter : laissons périr le monde capitaliste, proclamé indigne de sa mission humaine.

Nous pensons, écrit Milhaud, qu'un effort d'un autre ordre pourrait être actuellement entrepris qui permettrait d'obtenir très vite des résultats essentiels, en rétablissant la confiance et en renversant les directions présentes du mouvement économique.

L'idée première dont s'inspire notre projet est celle-ci : il serait possible d'assurer du travail à une fraction considérable des 30 millions de travailleurs qui sont aujourd'hui sans emploi si, par des mesures appropriées, on réussissait à assurer aux chefs d'établissements qui accepteraient de les embaucher, un surcroît de débouchés consistant précisément dans le surplus de pouvoir d'achat créé par la production supplémentaire elle-même.

L'ordre de grandeur de la puissance d'achat annuelle supplémentaire qui serait reconstituée, si l'on réussissait à donner du travail à ces effectifs de chômeurs totaux, serait de 350 milliards de francs suisses. On serait naturellement très satisfait au début de réussir à ne donner du travail qu'à une partie même très réduite des effectifs.

Comment donc assurer l'écoulement régulier et continu de la production supplémentaire envisagée, c'est-à-dire la conversion rapide des pouvoirs d'achat supplémentaires créés par cette production en achats effectifs, Il est un moyen simple d'atteindre ce but : c'est d'effectuer le paiement de tous les services afférents à la tranche de production supplémentaire à l'aide de moyens de paiement devant obligatoirement se convertir en marchandises chez les producteurs de cette tranche supplémentaire, et valables seulement pendant une période donnée, un mois, deux mois, par exemple.

Il s'agit donc de créer dans les conditions actuelles, et à titre de mesure temporaire, pour les opérations se rattachant à un surcroît d'activité économique jugé indispensable dans un intérêt social supérieur, un instrument de paiement supplémentaire se distinguant de la monnaie actuelle en ce qu'il serait non pas éventuellement convertible en or, mais obligatoirement convertible en marchandises, et que sa validité, au lieu d'être illimitée dans le temps, serait strictement limitée. On émettrait, par exemple, pendant un mois, des « bons d'achats » valables jusqu'au dernier jour du mois suivant.

Voilà l'élément central du projet Milhaud : il s'agit de créer un instrument auxiliaire de paiement qui doive, de toute nécessité, faire circuler les marchandises et ainsi assurer du travail aux ouvriers, aux machines, aux terres qui chôment.

Pratiquement, un organe central nouveau — appelons-le Comptoir National Français — doit être créé, à qui incombera la mission de consentir des avances en bons d'achats à court terme aux chefs d'industrie qui prendront l'engagement d'embaucher des chômeurs en vue d'augmenter la production actuelle de leur industrie. L'importance de cette avance sera fixée d'un commun accord entre l'organe central et chaque industriel ; elle sera fixée proportionnellement aux achats de matières premières, aux versements pour les frais généraux et à la main-d'œuvre nécessaires pour assurer l'exécution du supplément de production envisagé dans des conditions financières et industrielles normales.

Le Comptoir National Français remet par exemple la valeur de 5 millions de francs en *bons d'achat* à un fabricant de chaussures qui s'engage à embaucher 500 ouvriers actuellement chômeurs. Ces 5 millions de bons seront utilisés par le fabricant de chaussures pour payer les matières premières, les frais généraux, la main-d'œuvre, toutes ces dépenses ne concernant que la nouvelle production exécutée par les 500 anciens chômeurs. Mais ces bons doivent être utilisés dans un délai maximum de deux mois. Attention, ici pas de thésaurisation. Ces 5 millions doivent circuler 60 jours au maximum, s'ils ne rentrent pas dans ce délai au Comptoir National Français qui les a émis, ils ne peuvent plus ensuite être transformés en marchandises, ils ne valent plus rien. On comprend la suite des opérations qui, pratiquement, se succéderont. Les

ouvriers en chaussures, payés avec des bons d'achat, par leur patron, achèteront du vin chez le détaillant qui à son tour payera ce vin à son fournisseur vigneron avec des bons d'achat que le vigneron enfin remettra au C. N. F. pour solder sa propre dette envers le C. N. F., qui lui a avancé des bons pour payer des ouvriers embauchés en vue d'augmenter sa production de vin. De même les ouvriers en chaussures payeront leur boulanger avec des bons d'achat qu'il remettra au minotier qui lui-même les remettra au cultivateur producteur du blé, qui à son tour les remettra au C. N. F. qui lui a avancé des bons d'achat pour payer d'anciens chômeurs embauchés par lui en vue d'augmenter sa production de blé.

Ainsi donc, la réintégration des chômeurs dans l'économie normale aura pour conséquence de créer simultanément des productions nouvelles et un pouvoir d'achat supplémentaire équivalent.

Chaque participant introduit dans l'économie nationale au cours d'une période donnée un contingent de produits supplémentaires et un contingent de pouvoirs d'achat supplémentaire de valeur égale : l'équilibre est donc maintenu. Aucune inflation des moyens de paiement, car l'inflation consiste exclusivement dans « une augmentation du pouvoir d'achat sans augmentation correspondante des marchandises disponibles, d'où résulte un déséquilibre entre la production et la circulation ». Par contre, il y aura diminution du chômage avec augmentation de la production et de la consommation.

Tandis que serait poursuivi l'effort propre de ce système, au sein de l'unité nationale, ses répercussions au dehors ne manqueraient pas de mettre en mouvement de nouvelles forces dans le sens du redressement. Les demandes supplémentaires de produits semi-finis et de matières premières en élèveraient aussitôt les prix : ce serait un renversement du mouvement de dépression qui dure depuis trop longtemps. Aussitôt ce renversement intervenu, le mouvement général sera modifié et par lui le mouvement de la production. Il a été maintes fois constaté que, sur tous les marchés, on achète lorsqu'il y a mouvement à la hausse et non pas lorsqu'il y a mouvement à la baisse. Le mouvement des prix et le mouvement de la production, orientés maintenant vers la hausse, réagiront aussi sur le marché des capitaux. Ceux-ci, sortant de leur longue réserve, se précipiteront vers des emplois redevenus rémunérateurs. L'argent thésaurisé sortira de ses innombrables cachettes.

Nous touchons ici l'aboutissement final en vue duquel tout le système a été imaginé et aura été mis en pratique. C'est pour donner au corps économique national une vitalité, une activité qu'il avait perdues depuis des années que « l'injection de richesse », suivant l'expression de Claude Bourdet, dans la *Revue des Deux-Mondes*, agira comme une injection d'huile camphrée sur un corps affaibli. Elle remettra en mouvement les fonctions normales des divers organes économiques de la nation, depuis trop longtemps en demi-sommeil par suite de la crise. Grâce à l'intervention — d'ailleurs gratuite — des bons

d'achat à court terme, le corps social doit revenir, peu à peu, à un état économique meilleur et se rapprocher — non sans heurts ni difficultés, c'est certain — d'un équilibre moins instable que l'actuel. Les conditions préalables du travail reconstituable étant réalisées, les hommes pourront se remettre à l'œuvre avec courage et confiance.

Le plan Edgard Milhaud, dont nous venons d'indiquer les grandes lignes, ne prévoit aucune modification ou transformation grave de l'économie actuelle. Il reste dans les cadres normaux de la vie économique. Il conserve l'or comme étalon de valeur et il n'envisage aucune redistribution de l'or qui existe dans le monde. L'organisme économique national ainsi que l'organisme économique restant tels qu'ils ont été jusqu'ici, Milhaud cherche uniquement à leur redonner leur activité et leur vitalité d'autrefois en revivifiant l'industrie qui produit des articles dont on a besoin tous les jours.

Pour cela, il n'exige pas de crédits à long terme, mais au contraire des crédits à court terme. Il n'a recours ni au cours forcé, ni aux sanctions légales. La liberté reste sa règle : liberté pour les uns de recourir à son système sauveur, liberté pour les autres d'en accepter les modalités d'application. Milhaud ne songe pas à toucher aux salaires, à les limiter comme le font aujourd'hui tant de réformateurs. Il compte, au contraire, sur l'application même de son système pour en déterminer vraisemblablement la hausse.

Milhaud nous fait penser au vieux médecin de famille, plein de sang-froid et de bon sens, qui suit un malade depuis longtemps, qui connaît ses points faibles et ses possibilités de résistance et qui veut courir au plus pressé et au plus simple pour lui faire dominer la crise, alors que dans la chambre du moribond les parents ignorants se lamentent, les commères jacassent et les médecins consultants d'écoles différentes exposent leurs méthodes verbalement opposées, mais en pratique également vaines.

**

A l'échange de services entre individus dans le cadre national, correspond, dans le cadre international, l'échange de services entre nations. La reprise des affaires entre nations est basée sur les mêmes principes.

Les faits ont été les suivants. Les pays touchés les premiers par la crise se sont efforcés d'arrêter les importations et de revigorer au contraire leurs exportations. A ces efforts, les autres ont répondu par des mesures de protection, plus ou moins rapides, plus ou moins sévères, cherchant dans l'ensemble à se rapprocher de l'état d'autarchie, idéal trompeur, auquel tendent tant de nations.

On commence à comprendre l'énormité contre-nature d'un tel mouvement et certains hommes d'Etat ont fait connaître qu'ils ambitionnaient de revenir à un régime plus sain, en abolissant contingents et licences d'importation et en abaissant les droits de douane. Ces déclarations ont bien des chances de rester longtemps encore dans le domaine des espérances, car le pays qui renoncera

à ses barrières douanières sans s'être préalablement assuré de la réciprocité de ses principaux fournisseurs, risquera d'être rapidement envahi par des marchandises étrangères sans avoir de compensations à l'exportation. Et cet afflux brutal de marchandises déterminerait sûrement des catastrophes parmi les industriels ou commerçants nationaux qui ne seraient plus protégés.

On a d'ailleurs retrouvé et appliqué une méthode très ancienne, mais depuis longtemps oubliée, qui répondait au besoin qu'ont les nations d'acheter et de vendre, tout en échappant aux difficultés monétaires internationales. On eut recours aux échanges, au troc, sous la forme de trafic par compensation. Plus du quart du commerce de la République Argentine se fait par compensation. La France, elle aussi, a suivi cette méthode et depuis 1932 l'a mise en pratique pour près de vingt pour cent de son commerce extérieur. Mais jusqu'ici ces échanges en sont encore au régime bilatéral de compensation. Le pays A ne peut acheter au pays B que dans la mesure où A possède ce que B désire et inversement. La compensation revêt ici strictement le caractère du troc.

Mais dans le système élargi d'une compensation trilatérale, l'échange devient possible même dans l'hypothèse où il n'y a aucune correspondance bilatérale entre les désirs des échangeurs, le pays A désirant les produits de B, B ceux de C et C ceux de A.

Ainsi A aura bien les produits de B, B ceux de C et C ceux de A, l'échange s'étant fait uniquement par compensation, au moyen d'un simple effet de commerce qui aura circulé de C à A, de A à B, de B à C, tandis que les produits de A passaient à C, ceux de C à B, et ceux de B à A.

A mesure que le système d'échangeurs s'élargit, la compensation joue avec plus de souplesse, la possibilité des échanges devenant plus grande puisque le nombre des produits à échanger s'accroît. On rejoint ainsi pratiquement les conditions des temps normaux. Prenons un exemple pratique.

Une fabrique de confection suisse qui a développé sa production dans le cadre du nouveau système, en embauchant un grand nombre de chômeurs, propose à la maison anglaise qui lui fournit ses tissus de laine de lui faire un achat d'un million de francs suisses, si elle accepte le paiement en bons du Comptoir National Suisse. La maison anglaise informe son fournisseur de laine australien qu'elle est disposée à lui acheter pour 500.000 francs de laine, s'il accepte de son côté le paiement en bons du Comptoir Suisse. Le vendeur australien comme le vendeur anglais acceptent la condition. Au reçu de leur accord, le négociant suisse achète alors au C. N. S. un million de francs suisses de chèques de compensation contre remise au C. N. S. de un million de francs en billets de banque. Ces chèques de compensation, émis par le C. N. S. sont des bons d'achat sur la Suisse.

Au reçu du chèque de compensation de un million de francs suisses, la maison anglaise en vend la moitié à son Office national de compensation et reçoit en échange des livres sterling au cours du

jour. Elle expédie d'ailleurs le solde, soit 500.000 francs suisses, en Australie où le fournisseur de laine à son tour vend 500.000 francs à son office national de compensation.

Si maintenant l'Angleterre et l'Australie ont chacune à acheter des farines lactées, des montres, des fromages en Suisse, il y aura demande de chèque de compensation suisse à l'Office National Anglais et à l'Office National Australien. Les deux chèques de compensation suisses de 500.000 francs chaque trouveront donc acheteur de la part de commerçants anglais et de la part de commerçants australiens. Ces deux chèques suisses sont alors réexpédiés en Suisse, arrivent au Comptoir National Suisse, s'échangent contre des billets de banque suisses, servent à payer les farines lactées, les montres, les fromages dont les Anglais et les Australiens ont acheté pour 500.000 francs chacun. Aucune des monnaies nationales engagées dans cette transaction n'aura quitté son pays d'origine : les francs suisses sont restés en Suisse, les livres sterling en Angleterre, et voilà abolie une des causes de fluctuation des monnaies. Les achats du producteur suisse auront servi à faire vendre les produits d'autres producteurs suisses.

D'ailleurs, si l'Australie, par exemple, n'était pas à ce moment acheteuse de produits suisses, le producteur de laine australienne pourrait négocier le chèque suisse contre celui d'un pays qui désire acheter des marchandises suisses, la France, par exemple, et le chèque français, remplaçant le chèque suisse, permettra à l'Australie d'acquérir des soieries, des champagnes ou des Citroën. Le chèque suisse reviendra de Sydney via Paris et 500.000 francs de marchandises suisses partiront à destination de la France.

Ce système très simple peut être appliqué sans délai.

Ce système ne peut entrer en vigueur internationalement que par la conclusion d'une convention, les Etats qui se lient ainsi y introduisant les garanties qu'ils jugent indispensables au fonctionnement normal du nouveau régime. Il est probable qu'au début la convention ne sera signée que par un certain nombre d'Etats, déjà liés par des conventions de compensation bilatérales, dont l'application leur aura fait comprendre tout l'intérêt, et désireux d'élargir le cadre de la convention.

Les organes nécessaires à l'application internationale du système Milhaud sont d'une part les offices centraux de compensation existant déjà dans de nombreux pays, d'autre part, un office international de compensation qui existe aussi déjà et qui n'est autre que la Banque des Règlements Internationaux.

Les Offices nationaux assurent l'émission, la circulation et la liquidation des bons d'achat du pays ainsi que leur échange contre les bons étrangers. Les Banques pourront aussi fonctionner comme intermédiaires entre les particuliers et les offices nationaux de compensation dont elles seront en quelque sorte les organes décentralisés.

Les spécialistes français qui ont pris la peine d'étudier dans ses détails l'idée de Milhaud, en

ont reconnu et proclamé la valeur remarquable et recommandé l'application. M. Claude Bourdet, dans la *Revue des Deux-Mondes*, s'est montré nettement favorable.

Des économistes étrangers qui ont étudié de près le plan Milhaud ont aussi apporté leur pleine approbation aux idées fondamentales sur lesquelles il est fondé et s'efforcent d'en obtenir l'application.

La question devait être traitée en détail à la dernière Assemblée de la S. D. N. La presse, absorbée par le conflit international, a naturellement négligé les travaux de la II^e Commission.

Cette dernière a été saisie de la question par un Comité mixte, de caractère privé, constitué à Genève il y a six mois, et qui a soumis à la Commission un texte de résolution, résumant et précisant une fois de plus le plan Milhaud. Après étude sérieuse, la Commission a voté à l'unanimité le texte suivant :

« L'Assemblée, après avoir examiné le rapport du Comité mixte sur les accords de clearing, prend acte des résultats auxquels ce Comité est arrivé,

suggère au Conseil d'examiner l'opportunité d'organiser de la manière appropriée et en collaboration avec la Banque des Règlements Internationaux une consultation de personnes qualifiées en vue : 1^o de chercher les moyens susceptibles de favoriser la mise en pratique des suggestions formulées par le Comité mixte; 2^o d'étudier tous autres projets ou mesures qui auraient pour but d'élargir les échanges internationaux et de leur donner une plus grande liberté. »

Sur la question de M. Stucki, délégué de la Suisse, le président déclara formellement que le dernier alinéa de la résolution visait expressément la compensation internationale. A bref délai, le Conseil prendra des décisions qui mettront en mouvement l'organisation économique et financière de la Société des Nations.

Mais le temps passe et les décisions pratiques n'interviennent pas. Il y a quelque quatre ans que Milhaud a lancé son idée. Elle n'a pas encore connu le moindre essai de réalisation. Et des millions d'hommes continuent de souffrir...

ETIENNE BUISSON:

Qui a autorisé les défilés de non-combattants le 11 novembre ?

LA LIGUE DEMANDE DES EXPLICATIONS AU MINISTRE

Il avait été formellement prescrit que seuls les Anciens combattants seraient admis à défilé le 11 novembre. Cette décision, prise par le ministre de l'Intérieur, avait été notifiée en particulier aux organisateurs du défilé de l'Union Départementale, qui s'y sont strictement conformés.

Or, la police a autorisé le défilé des dames d'Action française, des Jeunesses patriotes et des Volontaires nationaux qui, de toute évidence, n'ont pris aucune part à la guerre.

Le ministre, au mépris de la parole donnée, a-t-il autorisé cette manifestation ? Ou bien, la Préfecture de Police a-t-elle, de son propre mouvement, transgressé les ordres reçus ?

L'opinion républicaine a le droit d'être renseignée.

Elle n'admet pas qu'on impose aux combattants républicains une consigne dont on dispense les ennemis de la République.

Avec la Ligue des Droits de l'Homme, elle proteste contre la violation, par les autorités administratives, de leurs propres décisions et des engagements publiquement pris de faire à tous traitement égal.

Avec la Ligue des Droits de l'Homme, elle s'indigne de la complaisance constante des

pouvoirs publics pour les ligues factieuses militarisées et armées.

Avec la Ligue des Droits de l'Homme, elle attend les explications du ministre et, s'il y a lieu, les sanctions indispensables.

(14 novembre 1935.)

L'égalité devant la Justice

La Ligue des Droits de l'Homme a maintes fois protesté contre le traitement différent appliqué aux inculpés de l'affaire Stavisky, les uns ayant bénéficié de la mise en liberté provisoire, les autres, poursuivis sous les mêmes chefs d'accusation, étant maintenus en détention.

Cette inégalité s'est aggravée depuis l'ouverture des débats. Bien que la loi oblige les accusés devant comparaître en Cour d'assises à se constituer prisonniers avant l'audience, exception a été faite en faveur de ceux qui avaient obtenu la liberté provisoire.

Il se présente donc devant le Jury deux catégories d'accusés, les uns comparissant entre deux gardes, les autres arrivant à l'audience entourés de leurs amis, les uns isolés, les autres ayant toute liberté de rencontrer les témoins et de se concerter avec eux.

La Ligue des Droits de l'Homme proteste contre ce manquement à tous les usages et cette violation scandaleuse du principe républicain d'égalité devant la justice.

Elle met en garde le Jury contre une manœuvre qui crée à l'égard de certains accusés une prévention défavorable comme si l'on prétendait lui désigner d'avance ceux qu'il faut absoudre et ceux qu'il faut condamner.

(10 novembre 1935.)

AU COMITÉ CENTRAL

LA LUTTE CONTRE LE FASCISME ET LA GUERRE

Séances du 13 Octobre 1935

PREMIERE SEANCE

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Basch, président ; Herold, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier général ; Mlle Collette ; MM. Barthelemy, Bayet, Bergerj, Besnard, Bozzi, Caillaud, Casati, Challaye, Château, Corcos, Cudenet, Delaisi, Demons, Gombault, Grumbach, Guerry, Guental, Joint, Mathieu, Michon, Milhaud, Pioch, Docteur Platon, Prudhommeur, Texier, Viollette, Gamard.

Excusés : M. Guernut, Mmes Odette Bloch, Jeanne Deghilage ; MM. Appleton, Baylet, Emery, Hadamard, Perdon, A. Philip, Ramadier, Rucart, Ruysen.

**

M. A. Philip, chargé d'une mission universitaire en Syrie et en Egypte, s'excuse de ne pouvoir assister aux séances du Comité en octobre et en novembre.

**

Lors de sa réunion du 27 juin, le Comité Central avait décidé de tenir au mois d'octobre une réunion plénière où ses membres non résidents auraient toute facilité d'assister. (*Cahiers* 1935, page 596.)

Le Bureau a pensé qu'aucune circonstance n'était plus favorable que la séance de rentrée où il se proposait de rendre compte de son activité depuis le début de juillet et de saisir le Comité des graves problèmes qui se posent aujourd'hui devant la Ligue.

Les membres non résidents ont répondu très nombreux à cette invitation et M. Victor Basch, en ouvrant la séance, les en remercie et leur souhaite la bienvenue.

La Ligue pendant les vacances. — M. Victor Basch expose l'activité de la Ligue pendant les vacances.

I. NÉCROLOGIE. — Depuis la dernière réunion du Comité Central, la Ligue a été frappée de plusieurs deuils.

1° M. Amédée Rouguès : M. Rouguès appartenait à la Ligue depuis sa fondation. Comme beaucoup d'intellectuels, il s'était jeté dans la bataille au moment de l'Affaire Dreyfus. Membre du Comité depuis de longues années, il était assidu à ses travaux. Il y a peu de temps encore, il proposait, sur la question de l'objection de conscience, un ordre du jour mesuré et sage, dont les grandes lignes furent adoptées. Il était le beau-frère de notre collègue M. Che-nevier.

2° Hellmut von Gerlach : M. de Gerlach, qui avait été le président fondateur de la Ligue allemande, fut, lors de l'avènement de Hitler, l'un des premiers atteints. Il avait réussi à quitter l'Allemagne et s'était entièrement consacré à la reconstitution de la Ligue allemande en France et à la défense des réfugiés.

3° Frantz Jourdain : Frantz Jourdain n'était pas seulement un grand artiste, mais un ardent militant. Il avait été membre du Comité Central et il n'avait jamais cessé de s'intéresser à l'activité de la Ligue. Peu de jours avant sa mort, il écrivait encore au Président pour lui donner son avis sur les questions d'actualité.

4° Le général Sauret : Le général Sauret avait été

l'un des trop rares généraux foncièrement républicains et, lorsqu'au début de la guerre, il fut « limogé », il consacra toute son activité à la propagande républicaine et pacifiste. Il était l'un des militants les plus actifs de la région parisienne.

Le Comité Central adresse aux familles des collègues et militants disparus l'expression de toute sa sympathie.

II. L'ACTION DE LA LIGUE DEPUIS LE DÉBUT DE JUILLET. — Le Bureau eut pour tâche, pendant la période des vacances, de mettre à exécution les décisions du Congrès : lutte contre les puissances d'argent, contre le fascisme, contre la guerre.

a) Lutte contre les puissances d'argent. — Poursuivant la campagne contre les puissances d'argent, il a publié un premier tract sur la Banque de France, puis il eut à combattre les décrets-lois.

La résolution qu'il a prise et qui a été publiée le 20 août (*Cahiers*, page 551), a pu paraître tardive, mais elle est l'une des meilleures et des plus complètes qui aient paru sur la question ; elle a été très largement diffusée par la presse et les militants y ont trouvé tous les arguments pour leur campagne de protestation.

Lors des événements de Brest et de Toulon, le Bureau a tenu à participer aux enquêtes qui ont été menées sur place par les délégués des organisations de gauche.

M. Moutet a fait, au nom de la Ligue, une enquête à Toulon et s'est chargé de la défense d'un certain nombre des inculpés.

Après les manifestations des fonctionnaires de la région parisienne, le 19 juillet, des sanctions avaient été envisagées. La Ligue est intervenue pour que les militants ne soient pas frappés. Elle a reçu récemment, du Syndicat des fonctionnaires, une lettre la remerciant de ses démarches et l'avisant de leur efficacité, aucune sanction n'ayant été prise.

b) Lutte contre le fascisme. — M. Victor Basch rappelle au Comité Central comment est né le Rassemblement populaire. L'idée de grouper toutes les forces républicaines en face des dangers qui menacent la République est aussi ancienne que la Ligue. On a pu voir, au moment de l'Affaire Dreyfus, M. Trarieux, sénateur d'opinion modérée, donner l'accolade en public au libéraliste Sébastien Faure.

L'initiative du Rassemblement populaire a été prise par le Comité d'Amsterdam-Pleyel, et c'est le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes qui a provoqué une première réunion. C'est là que fut décidée la grandiose manifestation du 14 juillet.

Puis, un Comité d'organisation, présidé par le Président de la Ligue, détermina les mots d'ordre communs et prépara avec le succès qu'on sait, les Assises de Buffalo, le cortège de la Bastille à Vincennes et le mouvement magnifique de toutes les communes de France. Aucune manifestation populaire n'atteignit jamais pareille ampleur. Le souvenir en est conservé par un numéro spécial des *Cahiers*, une brochure illustrée et un film qui est à la disposition de tous les groupements.

Au lendemain de cette manifestation, il est apparu que le Rassemblement populaire ne devait pas être dissous, mais devenir un organe d'union de toutes les forces de gauche.

Pendant toute la période des vacances, subdivisé en deux commissions : commission technique et

commission politique, il a travaillé activement. Il a poursuivi l'élaboration du programme dont on s'est plu à dire qu'il sera le programme d'un gouvernement de Rassemblement populaire. C'est une erreur : il n'y aura pas de gouvernement de Rassemblement populaire, car il n'appartient pas au Rassemblement de former un gouvernement. C'est un programme que le Rassemblement populaire tiendra à la disposition de tout gouvernement décidé à défendre et à étendre la Démocratie. A la fin du présent mois, ce programme sera mis au point.

La délégation des gauches a accueilli l'idée d'un avant-projet préparé par le Rassemblement populaire. Cet avant-projet a été présenté à la délégation et reçu avec sympathie par le parti radical et le parti socialiste, qui l'ont examiné. Ce n'est pas un programme complet de gouvernement prévoyant des mesures à longue échéance : c'est, avant tout, la mise en pratique d'un certain nombre de mesures immédiates, en harmonie avec le plan de la C.G.T.

Par ailleurs, conformément aux décisions prises par le Comité Central, des délégués de la Ligue ont collaboré, dans la mesure que leur a fixée le Comité Central, à la Commission du Plan à laquelle l'a invitée la G.G.T.

c) *Lutte contre la guerre.* — Dès que le conflit italo-éthiopien est entré dans une phase aiguë et qu'un risque de guerre est apparu à l'horizon, la Ligue a élevé sa protestation contre la violation, non seulement du Pacte, mais des droits d'un petit peuple.

La résolution qui a été publiée le 30 août rappelle la position de la Ligue à l'égard de la question coloniale. Nous aurions certes compris que l'Italie et l'Allemagne demandent des mandats coloniaux, mais il n'y a aucun rapport entre cette revendication, qui peut se justifier, et l'entreprise de rapine à laquelle se livre l'Italie.

Le Bureau de la Ligue a publié une résolution, deux articles de M. Campolongo, dans les *Cahiers* (31 juillet et 30 août) et, enfin, une seconde résolution détaillée. Il a réclamé, tout récemment, la convocation des Commissions des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat.

Le Rassemblement populaire a mené, lui aussi, avec la collaboration active de la Ligue, une action vigoureuse contre la guerre. Il a envoyé, à Genève, une délégation que M. Victor Basch a présidée. Cette délégation a été reçue par le Président du Conseil de la Société des Nations, par M. Léger, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, puis par M. Laval. M. Basch croit pouvoir rapporter au Comité Central les déclarations qui ont été faites à la délégation. M. Léger a communiqué au Rassemblement populaire une dépêche de M. Laval à Mussolini, dépêche par laquelle il déclarait que la France était résolue à obéir fidèlement au Pacte. Mussolini a, dans sa réponse, pris acte de cette attitude. M. Laval, dans la conversation qui a immédiatement suivi, a fait à la délégation des déclarations d'attachement à la paix. Il estime que les partis de droite, comme les partis de gauche, sont également pacifistes. Il a rappelé qu'il avait travaillé au rapprochement franco-italien en vue de garantir la France contre tout autre danger. La délégation lui a demandé de quel prix il avait payé ce rapprochement, mais n'a pas obtenu de réponse précise. Après une entrevue qui a duré une heure un quart, la délégation a eu l'impression que sa démarche n'avait pas été inutile et que le Président du Conseil n'avait pas été indifférent à l'opinion fermement exprimée au nom de tous les partis de gauche et des grandes organisations ouvrières.

L'attitude du Rassemblement populaire et de la Ligue à cette occasion, a été unanimement approuvée, sauf cependant par M. Mathias Morhardt, qui a adressé au Président une lettre dont il sera donné lecture au Comité.

Pendant les vacances, l'action de la Ligue s'est très souvent confondue avec l'action du Rassem-

blement populaire. Les avantages de cette collaboration sont certains. Il s'est créé une mystique du Front populaire. Nous pouvons faire des meetings magnifiques. Au cours de la seule semaine qui vient de s'écouler, quatre meetings ont été organisés à la Mutualité. C'est une grande force, mais il y a aussi un danger. Les masses que nous avons groupées dans le Rassemblement populaire attendent de nous un programme. Nous sommes à la veille de le leur donner. Cette tâche était d'ailleurs relativement facile, mais il ne suffit pas d'élaborer un programme, il faut le réaliser. Notre participation active au Rassemblement populaire nous oblige à tout faire pour que ce Rassemblement réussisse. C'est un rajournement de l'action de la Ligue et de l'action des gauches en général.

M. *Emile Kahn* demande au Comité de discuter séparément les deux questions qui ont été exposées par M. Basch : 1° La situation intérieure ; 2° La situation internationale.

La situation intérieure

Le Secrétaire général a reçu de M. *Emery* la lettre suivante :

Mon cher Collègue,

Je m'excuse de ne pouvoir assister dimanche à la réunion du Comité Central. La grippe en est la cause. Mon avis sur les questions à l'ordre du jour peut être résumé ainsi :

Le devoir du Comité Central est bien simple : il consiste dans la mise en œuvre des décisions du Congrès d'Hyères.

En politique intérieure, la Ligue doit évidemment confirmer sa participation au rassemblement populaire, mais en rappelant sans trêve que la raison même de ce rassemblement et la condition de son succès est la lutte contre les puissances d'argent, c'est-à-dire la destruction des grands trusts. Elle ne saurait admettre que, dans les « programmes » du Front populaire, dont on parle aujourd'hui, cette nécessité soit estompée, éludée, masquée par des formules tout à fait insuffisantes. Elle doit se refuser aussi à toute politique qui croirait habile de ne pas dire ce qu'on veut faire ou de ne pas faire ce qu'on dit. Il faut dès maintenant marquer le but avec précision. affirmer que tout gouvernement qui dès son arrivée au pouvoir n'entreprendrait pas une lutte décisive contre l'oligarchie financière devrait être, quelles que soient son origine et sa composition, dénoncé et combattu par tous les antifascistes.

M. *Victor Basch* est surpris par cette observation. Toute l'activité du Rassemblement populaire a été dominée par la lutte contre les oligarchies financières.

M. *Victor Basch* a reçu de M. *Henri Guernut*, la lettre suivante, dont il donne lecture au Comité :

Mon cher Président,

Je tâcherai de venir dimanche. Je ne serai absent que si je suis absolument empêché de partir.

Vous parlerez évidemment des manifestations séditieuses. Je voudrais proposer qu'au lendemain de toute manifestation de ce genre sur lesquelles la presse donne des renseignements inexacts, le Comité Central fasse d'urgence une enquête, soit qu'il en prie ses Sections et Fédérations locales, soit plutôt qu'il y envoie un enquêteur habitué.

Si j'en avais encore le temps et la force, je me proposerais, mais heureusement la Ligue compte des hommes jeunes qui tiennent plus solidement le flambeau.

Bien affectueusement.

HENRI GUERNUT.

M. *Emile Kahn* tient à indiquer immédiatement que pas une seule manifestation des groupements de droite ne s'est produite sans que la Ligue fasse aussitôt une enquête. La plupart des Sections et des Fédérations auxquelles des renseignements ont été demandés ont répondu avec beaucoup de précision. M. Guernut, qui a consulté les dossiers, ne l'ignore pas.

Le Dr *Platon* expose au Comité les conditions dans lesquelles une réunion des Croix de Feu a été organisée à Marseille, le 5 octobre. Il remet au Secrétaire général, une note détaillée.

M. *Corcos* regrette que la brochure illustrée qui a été publiée, et qui est fort bien, reproduise des

articles qui avaient été lus déjà par tous les militants. Ce défaut de conception a nuï à sa diffusion.

La participation de la Ligue aux travaux du Rassemblement populaire lui paraît féconde et utile. Certains ligneurs, cependant, craignent que la Ligue ne soit amenée à mener une action politique et y voient un danger. Le Rassemblement populaire cherche surtout à créer une mystique. Ne pourrait-il s'attacher à la question des trusts et en réclamer la suppression ? La Ligue pourrait adhérer entièrement à cette action que ses Congrès ont maintes fois réclamée.

M. Victor Basch répète que la lutte contre les puissances d'argent est au premier plan des préoccupations du Rassemblement populaire au point qu'il hésite aujourd'hui à employer cette expression trop de fois répétée.

M. Bergery fait d'abord une suggestion de détail ; il considère comme une tâche urgente l'établissement d'un rapport d'ensemble précis et détaillé sur les agressions fascistes. On pourrait, dans une brochure ou dans un tract, énumérer toutes les agressions auxquelles les fascistes se sont livrés depuis deux ans. Chaque militant a sur ces faits une documentation partielle ; la Ligue seule peut réunir une documentation d'ensemble.

M. Emile Kahn répond qu'il a pensé depuis longtemps à ce travail et qu'une brochure préparée à la Ligue est en voie d'achèvement.

M. Bergery n'entend pas critiquer l'action de la Ligue au sein du Rassemblement populaire depuis sa fondation. Il croit cependant que le Comité Central doit définir nettement quel doit être pour l'avenir immédiat le rôle de la Ligue.

Au point de vue défensif contre le fascisme, il n'y a pas de difficultés : nous sommes tous d'accord pour cimenter fortement un rassemblement général sans conditions et sans exclusive aucune. M. Bergery rappelle qu'il a été le premier, au sein de la Ligue, à le demander et qu'il n'a cessé de le demander que lorsqu'il a eu satisfaction.

Mais aujourd'hui, le Rassemblement envisage autre chose que la défensive : il envisage de conquérir et de garder le pouvoir lors des élections de 1936 et il élabore un programme. Là, il faut faire attention : un programme inadapté aux circonstances provoquerait l'effondrement du gouvernement de Front populaire et de cet effondrement naîtraient non pas les conditions historiques du socialisme ou du soviétisme, mais bien plutôt les conditions historiques du fascisme.

Certains pensent que ce programme devrait uniquement être revendicatif : je pense pour ma part que tout programme revendicatif est une duperie tant que subsisteront les grandes formations capitalistes qui détiennent directement le pouvoir économique et indirectement le pouvoir politique. Espère-t-on par exemple réaliser la justice fiscale tant que la Banque de France demeure ce qu'elle est ? A-t-on à ce point oublié l'expérience de 1924 ?

Le programme réformiste le plus raisonnable sera ainsi mis en échec par les congrégations économiques. On a préconisé la prudence : agir par étapes. Mais c'est une utopie de penser qu'on pourrait toucher à la Banque de France ou au Comité des Forges sans prendre de mesures contre les autres grands trusts. Ils sont tous liés ; on retrouve les mêmes hommes dans toutes les affaires.

Herriot, en 1932, a eu l'illusion qu'on pouvait procéder par étapes, pour ne pas affoler le public. Ce n'est pas possible. Du jour où les gauches seront au pouvoir, les congrégations économiques sauront de quoi elles sont menacées. Il faudra donc exécuter immédiatement, dans l'enthousiasme de la victoire, les mesures limitées, mais énergiques, qui auront été décidées. On a dit qu'il ne fallait pas annoncer ces mesures à l'avance, qu'on risquait de dresser nos adversaires contre nous, mais ils sont alertés et dressés contre nous dès à présent ! On a dit aussi qu'on risquait d'effaroucher certains éléments qui

s'écarteraient du Front populaire si certaines mesures étaient envisagées. Il faut avoir une attitude raisonnée mais ferme, de telle sorte que les éléments qui n'ont rien à faire au Rassemblement populaire s'en écartent d'eux-mêmes ; et, par ailleurs, ce qui risque de provoquer une panique, c'est l'usage de formules vagues comme « faire payer les riches » ou « prendre l'argent où il est ». La masse des Français est prête, au contraire, à accepter un objectif précis comme la destruction des trusts, mais elle ne va pas au delà. Si cette destruction apparaît comme une étape vers l'abolition de la propriété individuelle, la paysannerie et la bourgeoisie se révolteront. Il faut compter avec la bourgeoisie française, car c'est une classe encore puissante et nombreuse et dont le rôle historique n'est pas terminé. Il faut compter plus encore avec la paysannerie qui représente 50 0/0 de la population. Demandons donc la destruction des trusts, disons avec précision quels sont les trusts que nous voulons abattre et pour quelles raisons de bon sens cette opération est nécessaire.

M. Emile Kahn répond à M. Bergery que, sur la nécessité de libérer l'Etat des dominations financières, tout le monde est d'accord tant au Comité Central de la Ligue qu'au Comité de Rassemblement populaire.

M. Bergery serait heureux de ne pas en douter, mais il estime qu'il est nécessaire de le dire et d'en faire le centre du programme d'une façon explicite. Il faut dire nettement : « Nous voulons la transformation en services publics des 10 trusts que nous avons énumérés, rien de moins, rien de plus. »

M. Bergery informe le Comité Central que le Comité d'Unité d'Action antifasciste de la région parisienne, qui vient de décider sa transformation en Front populaire de cette région, s'inquiète de savoir quel sera le programme.

M. Bergery estime nécessaire que chaque organisation soit saisie du programme et se prononce et qu'ensuite une assemblée générale du Rassemblement populaire soit convoquée. Il propose en conséquence que le Comité Central, dans une prochaine séance, soit saisi de l'avant-projet de programme du Rassemblement populaire — et ce avant que les représentants de la Ligue y aient donné leur adhésion définitive.

M. Basch croit sentir, dans des paroles que vient de prononcer M. Bergery, la crainte que le Rassemblement populaire ne soit manœuvré par l'un des partis qui y ont donné leur adhésion. Il tient à le rassurer immédiatement. Cette crainte est vaine. Certes, chaque organisation, chaque parti défend son point de vue. Les représentants de la Ligue essaient de concilier les thèses différentes et de faire l'union. Comme vient de le rappeler M. Kahn, la destruction des trusts, nous la poursuivons. Mais il nous est impossible de limiter à cela notre programme. Il ne suffit pas de lutter contre les trusts, mais il faut lutter contre le fascisme, contre la crise, contre la guerre. Nous n'entendons abandonner aucun de nos mots d'ordre : le pain, la liberté, la paix. M. Bergery a demandé que le programme fût soumis au Comité Central, puis à tout le Front populaire. Cette demande paraît justifiée et M. Basch se propose de la présenter au Comité de Rassemblement.

M. Bergery précise sa pensée. Il ne craint pas un noyautage au sein du Rassemblement populaire, mais surtout une déviation du mouvement sous certaines influences. Il ne demande pas non plus que le Rassemblement populaire n'ait qu'un seul mot d'ordre. Il ne nie pas l'importance de la lutte contre le fascisme, la crise et la guerre : il dit seulement que cette lutte est conditionnée par la transformation préalable des grands trusts en services publics.

M. Georges Pioch dénonce, lui aussi, une certaine fourberie loyale organisée du parti communiste au sein du Rassemblement populaire. Il connaît bien les milieux communistes. Il en aime les simples militants. Mais il connaît aussi certain fameux mot d'ordre : « Plumer la volaille ». L'idéal du parti communiste est très beau. Très beaux ses

horizons. Mais certains hommes qui le servent sont ou trop insuffisants ou trop retors. L'improbité des moyens employés vicie souvent toute l'action.

« Quand, dit-il, les moyens justifieront-ils la fin ? »
M. Pioch s'étonne que le programme politique ne soit pas encore établi. Il craint qu'une fois de plus les politiciens professionnels ne galvaudent un admirable mouvement. Il rappelle dans quelles conditions, à la fin du défilé du 14 juillet, une manifestation a été organisée aux cris de : « Daladier au pouvoir ! ».

Exploitant pour des fins politiques la mystique populaire, quelques fonctionnaires du parti communiste pratiquent un machiavélisme volontiers naïf. Il n'est pas possible que ce Front populaire, auquel nous avons donné les uns notre foi, les autres notre espoir si souvent trompé, avorte en un ministère Daladier ou un ministère Herriot. C'est aux délégués de la Ligue qu'il appartient d'exprimer au sein du Comité de Rassemblement nos justes méfiances.

M. Georges Pioch, qui est arrivé tard à la séance, demande si le Président, qui a sans doute évoqué les deuils récents qui ont frappé la Ligue, n'a pas oublié Henri Barbusse. Il demande qu'un souvenir ému lui soit donné par le Comité Central au nom de la Ligue tout entière.

M. Victor Basch répond qu'il a évoqué, en effet, les morts de la Ligue et que Barbusse n'était pas ligueur. Comme ami personnel, il a assisté aux obsèques, mais il n'y avait pas lieu d'en parler au Comité Central.

M. Grumbach approuve M. Bergery d'insister tout spécialement sur la question des trusts, car dans tous les pays ce sont, en effet, ces trusts qui ont financé le fascisme.

En ce qui concerne l'avenir du Rassemblement populaire, M. Grumbach ne cache pas ses inquiétudes, étant donné que l'établissement du programme commun se heurte à des difficultés aussi grandes.

Il n'est pas entièrement rassuré en ce qui concerne le rôle que joue la Ligue au sein du Rassemblement populaire. Ayant toujours été de ceux qui se sont opposés à ce que la Ligue devienne une organisation politique, ayant encore défendu cette thèse au Congrès de Nancy, il voudrait que la Ligue ne fasse rien qui la fit paraître comme une organisation politique. Certes, elle doit donner toute sa collaboration au Rassemblement populaire, mais à tout moment elle doit rester, en tant que Ligue, elle-même.

Il connaît les espoirs que le 14 juillet a éveillés en France et hors de France, et il se rend compte des formidables responsabilités qui incombent à ceux qui ont la charge de diriger ce mouvement.

La Ligue, dans tout ce qu'elle demande, doit toujours le faire au nom de ses principes fondamentaux : la liberté, l'égalité et la justice.

Au sujet des observations qu'a faites M. Bergery sur l'attitude et le rôle du parti communiste, M. Grumbach n'est pas entièrement d'accord avec lui. Certes, le parti communiste reçoit des ordres de Moscou, mais cela, tout le monde le sait et il ne le nie pas.

Une profonde évolution s'est accomplie au sein des cercles dirigeants du mouvement communiste. Je veux croire à la sincérité de cette évolution et de l'expression qu'on trouve du changement de tactique que nous constatons chez nous aussi en France du côté communiste. Je sais qu'on pourrait m'accuser d'être naïf. Je préfère cela à ne rien croire du tout.

Certes, nous ne devons pas nous laisser noyauter et, dès que nous constaterions des phénomènes inquiétants, nous devrions les dénoncer ; mais, en attendant, nous devons croire à la sincérité de l'attitude prise par le parti communiste dans la défense des libertés démocratiques.

M. Grumbach insiste pour qu'en tout cas la Ligue ne dévie pas, car, si importante que soit la bataille qu'on livre actuellement, d'autres batailles

nous attendent et nous ne devons, à aucun moment, oublier la mission spéciale que la Ligue peut avoir à accomplir dans l'avenir.

M. Bergery pense que nous n'avons pas à savoir si le Parti communiste reçoit ses ordres de Moscou. Ce qui est certain, c'est que la France ne tolérera jamais un gouvernement recevant ses ordres d'une puissance étrangère, quelle que soit cette puissance, ses mérites et son prestige.

M. Victor Basch ne veut pas qu'on laisse dire que le Rassemblement populaire reçoit des ordres de qui et d'où que ce soit.

M. Corcos insiste sur la question des trusts qui lui paraît être une excellente plateforme. Il faut proposer aux masses des solutions simples et prêtant à une mystique, car il n'appartient pas à la Ligue de proposer des solutions politiques.

M. Kahn est étonné du nombre de malentendus que révèlent diverses observations qui ont été formulées et il tient à donner tous renseignements sur des points où il semble que le Comité Central ne soit pas complètement informé.

En ce qui concerne la brochure sur le 14 juillet, M. Kahn répond à M. Corcos qu'aucun des discours n'avait été publié en entier par la presse. Certains n'avaient pu être effectivement prononcés, et il avait été entendu qu'on les publierait. Il était nécessaire que les militants puissent avoir tous les discours *in extenso* et réunis en un seul fascicule.

En ce qui concerne le Rassemblement populaire, certains membres du Comité semblent penser qu'il nuit à l'action propre de la Ligue. Il n'en est absolument rien. L'action juridique, notamment, est tout à fait en dehors des questions qui intéressent le Rassemblement populaire et s'est poursuivie comme par le passé. Sur les questions générales, dont le Rassemblement populaire s'est saisi, la Ligue n'a pas manqué d'exprimer son opinion propre. Elle a publié, notamment, un texte sur les décrets-lois et un texte sur le conflit italo-éthiopien.

Sur l'action du parti communiste dans le Rassemblement populaire, M. Kahn peut apporter son témoignage personnel. Aucune difficulté ne s'est élevée dans la collaboration avec le parti communiste. Aucune pression ne s'est exercée. Aucune tentative de pénétration oblique n'a été faite. Bien plus, lorsqu'une question de principe se pose, les communistes sont les premiers à se rallier aux résolutions des Congrès de la Ligue.

Certes, la Ligue peut être en désaccord avec eux sur des objectifs lointains et le programme total ; rien de plus naturel. Aucun des partis ou des groupes représentés n'est tenu d'abdiquer son programme. Le parti communiste ne l'a ni abdicé ni dissimulé ; s'il l'avait fait, c'est alors qu'on aurait pu le taxer d'hypocrisie. Nous-mêmes, soucieux de ménager l'indépendance et l'individualité de la Ligue, nous n'avons rien abdicé de nos principes ; tout ce que nous avons fait jusqu'ici dans le Rassemblement populaire est strictement conforme aux résolutions de nos Congrès.

On s'est inquiété du retard de la publication du programme politique. Ce retard est dû à des causes purement matérielles et, notamment, au fait que les membres de la sous-commission se sont trouvés dispersés pendant un mois. Mais, dès la semaine prochaine, l'élaboration du programme sera terminée. Toutes les questions touchant à la dissolution des bandes fascistes, à la situation des fonctionnaires, à la laïcité, à la presse, ont été étudiées dans l'esprit de la Ligue et en conformité avec les décisions de ses Congrès.

M. Bergery a proposé que le programme préparé par le Rassemblement populaire soit soumis au Comité Central. M. Kahn est d'accord sur le principe, mais ne saurait accepter que la Ligue sorte de ses attributions. Etudier le programme politique, oui ; mais le détail du programme technique et financier excède sa compétence. Le Comité Central en a lui-

même décidé ainsi à l'instigation de MM. Bayet et Bergery, lorsque la C.G.T. l'a invité à participer aux travaux de la Commission du Plan : le Comité a déclaré que la Ligue pouvait se prononcer sur des principes, non sur les détails d'application et les modalités d'exécution. (*Cahiers*, pages 479 et 595.)

Il ne faut pas que la moindre équivoque subsiste en ce qui concerne le caractère même du Rassemblement populaire. On a pu croire au dehors qu'il s'agissait là d'une formation électorale ou gouvernementale. C'est une erreur. Dès le début, M. Victor Basch et M. Rivet ont fait spécifier que toute préoccupation électorale serait exclue, et que le Rassemblement populaire ne désignerait ni ne constituerait un nouveau gouvernement. Les questions gouvernementales sont du ressort des partis et du Parlement. Ce que prépare le Rassemblement populaire, c'est un programme qui serve de thème commun à la propagande, et qui permette éventuellement d'orienter un gouvernement des gauches vers une action immédiate et pratique. Dans la confection de ce programme, la Ligue est restée comme toujours sur le terrain des principes, ce qui lui a permis souvent de concilier les différentes opinions. Elle n'y a rien perdu de sa puissance morale — au contraire. On lui a fait l'honneur de choisir la Maison de la Ligue comme siège du Rassemblement, son président comme président du Rassemblement tout entier. Et elle a répondu à l'attente de tous les républicains.

M. Bayet est d'accord avec M. Bergery sur la question des trusts, mais il ne se dissimule pas que la destruction des trusts est une opération techniquement difficile. Le gouvernement qui voudra y procéder devra être en possession de projets bien mis au point. Le rôle de la Ligue paraît être de préparer ces projets. Nous avons accepté le principe des nationalisations, mais il faut bien reconnaître que nous n'avons aucun programme de nationalisation effective immédiatement applicable.

Il ne suffit pas de dire que les trusts seront remplacés par des services publics. Il faut démontrer que ce sont les trusts qui ont plongé le pays dans la crise et que les services par lesquels nous voulons les remplacer fonctionneront mieux. Il ne suffit pas de dire que nous voulons une politique de grands travaux. Il faut que nous précisions comment nous financerons les grands travaux et comment nous ferons les échéances. Nous avons éveillé de grandes espérances et nous ne sommes pas encore en mesure de les réaliser.

Nous n'avons pas, actuellement, les moyens techniques d'exercer le pouvoir comme nous voudrions et le devrions ; si on nous le donnait, ce pourrait être une déception qu'il faut éviter à tout prix.

La Ligue doit donc étudier immédiatement tous ces problèmes et proposer des solutions vraiment démocratiques.

M. Bayet ne veut pas entrer dans les questions de personnes. Ce qui compte, ce ne sont pas les hommes : ce sont les forces qui les meuvent. Si nous avons un programme précis et pratique, nous trouverons tous les hommes nécessaires pour le réaliser. M. Bayet demande aux délégués de la Ligue d'insister sur ce point au sein du Rassemblement populaire.

M. Demons demande dans quelles conditions M. Daladier a pris la parole le 14 juillet.

M. Kahn explique comment, le défilé étant terminé, une manifestation spontanée s'est produite au moment de la dislocation, devant la permanence où se trouvait un certain nombre de personnalités, y compris M. Daladier. Invité à prendre la parole, M. Daladier s'y est d'abord refusé. Quand il y a enfin consenti, la manifestation organisée par le Comité du Rassemblement se terminait.

M. Delaisi, répondant à M. Bayet, indique que la question de la nationalisation de l'industrie et du crédit a été étudiée très attentivement par la C.G.T.

Il propose de demander à la C.G.T. de communiquer ses travaux à la Ligue. Il y aurait avantage, en effet, à réunir autour de ces projets de grandes organisations non politiques, car ce qui donne confiance dans le Rassemblement populaire, c'est qu'il n'est pas un cartel politique.

M. Basch serait heureux également que ces travaux soient communiqués. Il prie M. Delaisi de demander à la C.G.T. de les envoyer.

M. Bayet souhaite que le Comité Central en soit saisi.

M. Corcos rappelle que cinq ou six plans très étudiés et très complets sont d'ores et déjà dans le domaine public. Il ne faut pas vouloir préparer un plan prévoyant jusqu'au dernier détail. Il y a une technique qui découle des événements eux-mêmes. Il suffit que les grandes lignes soient fixées.

M. Texier demande quelle doit être la position des Fédérations et des Sections vis-à-vis du Rassemblement populaire dans les départements où, par suite de difficultés locales, il n'a pu se constituer un Comité de Rassemblement à l'image du Comité parisien ?

M. Victor Basch répond que le Rassemblement populaire doit étudier la question à sa prochaine réunion et que les Sections et Fédérations seront informées des dispositions prises.

M. Bozzi reconnaît que la Ligue est légitimement préoccupée de donner au Rassemblement populaire un programme et les moyens de le réaliser. Mais il y a une question plus urgente. Si demain nous sommes les uns et les autres arrêtés par les milices fascistes et emprisonnés, que deviendra notre programme, si parfait qu'il soit ?

M. Victor Basch rassure M. Bozzi. La question qu'il vient de soulever préoccupe le Rassemblement populaire plus que toutes les autres.

M. Maurice Milhaud, constatant qu'aucune critique n'a été formulée en ce qui concerne l'action quotidienne du Bureau au cours des vacances et le rôle de la Ligue au sein du Rassemblement populaire, demande au Comité d'approuver l'action du Président, du Secrétaire général et du Bureau.

L'action du Bureau, depuis la dernière réunion du Comité Central, est approuvée à l'unanimité.

A la demande de M. Maurice Milhaud, de M. Chateau, de M. Joint faisant valoir que les membres non résidents ont fait un long voyage pour assister aux débats du Comité, et que l'ordre du jour n'est pas épuisé, le Comité décide de tenir une seconde séance l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, président ; Hérolle, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier général ; Mlle Collette ; MM. Barthélemy, Bayet, Bergery, Besnard, Bozzi, Caillaud, Challaye, Chateau, Cudemel, Delaisi, Demons, Gombault, Gamard, Grumbach, Guerry, Gueual, Joint, Mathieu, Michon, Milhaud, Pioch, Dr Platon, Prudhommeaux, Texier.

Excusés : M. Guernut, Mmes Odette Bloch, Jeanne Deghilaige ; MM. Appleton, Baylet, Casati, Emery, Hadamard, Perdon, A. Philip, Ramadier, Rucart, Ruysseu.

La situation internationale. — M. Victor Basch a rendu compte à la séance du matin de l'action à Genève de la délégation du Front populaire. Le Comité a pu prendre connaissance dans les *Cahiers* de la résolution publiée le 30 août.

M. Félicien Challaye demande quelle a été l'action du Comité Central au sujet du désarmement. Il rap-

pelle que M. Basch s'était lui-même déclaré ému par le dernier discours de Hitler proposant le désarmement à tous, M. Challaye redoute parfois que le Front populaire ne prépare une *Union sacrée* acceptant la pensée d'une guerre contre l'Allemagne hitlérienne. Il donne lecture au Comité de la motion suivante qu'il a signée avec MM. Emery, Michon et Philip :

I

Devant la guerre d'Ethiopie, commencée comme toujours par l'union de la brutalité et du mensonge, la Ligue renouvelle sa condamnation sans réserve du crime mussolinien, et affirme sa douleur de voir que ni les gouvernements, ni les peuples n'ont su à temps la prévoir et s'y opposer.

Elle demande à l'opinion publique de se prononcer sans ambages contre une agression inexcusable; elle demande au Parlement français de veiller à ce que toute espèce de crédit militaire et toute espèce de matériel de guerre soient effectivement refusés à l'envahisseur; elle demande aux porteurs de valeurs italiennes de s'en dessaisir immédiatement; elle compte sur les ouvriers, sur les cheminots, sur les dockers, pour interrompre tout transport d'armes et de munitions à destination de l'Italie.

II

Mais cette attitude une fois prise contre le gouvernement agresseur ne saurait nous faire oublier, tout près de nous, d'autres responsabilités singulièrement lourdes.

La Ligue s'indigne que, pendant l'abdication du Parlement et en dehors de tout contrôle démocratique, la diplomatie française ait, surtout en janvier 1935, donné à Mussolini l'assurance ou l'impression qu'elle le soutiendrait dans son entreprise criminelle en Ethiopie pour se procurer en échange l'appui total italien contre l'Allemagne.

La Ligue flétrit les campagnes d'une presse abjecte qui, par sympathie pour le fascisme, par intérêt ou par manœuvre politique, a confirmé cette assurance au moment où il eût été essentiel que le gouvernement de Rome se sente isolé et réprouvé.

La Ligue déplore que, depuis 15 ans, rien n'ait été sérieusement accompli pour mettre la Société des Nations en état de jouer, par-dessus les intrigues gouvernementales, son rôle souverain de pacification. Et, par exemple, elle constate avec la plus vive inquiétude que la Société des Nations, à qui l'on demandait d'envoyer des enquêteurs en Abyssinie, s'est avouée incapable de le faire. La Ligue demande aux gouvernements pourquoi ils ont voulu ou accepté que l'organisme genevois ne puisse, par ses propres moyens, ni savoir rapidement la vérité, ni en saisir directement les opinions publiques de tous les pays.

III

Ayant signalé ces énormes faiblesses de l'action préventive contre la guerre, la Ligue se doit encore de dénoncer les confusions de pensées et d'actes qui, pour combattre la guerre, risqueraient ou de l'étendre ou, en tout cas, d'en préparer d'autres.

Ainsi ce ne serait pas revenir de la guerre à une paix réelle que d'intervenir dans le conflit actuel par des sanctions militaires, ou par des menaces de sanctions militaires, ou en acceptant l'action directe d'une nation contre une autre (l'Angleterre contre l'Italie), ou en dressant une coalition contre une autre coalition (nations démocratiques contre nations fascistes).

A travers les péripéties les plus graves, le chemin de la paix reste celui que la Ligue a défini en son Congrès national d'Hyères, en termes dont les événements récents soulignent l'actualité.

Tout en faisant avorter l'agression italienne par tous les moyens pacifiques dont dispose la Société des Nations, il faut se hâter d'établir selon une procédure de justice internationale, à laquelle l'Angleterre officielle elle-même semble à la veille de se rallier, un statut équitable des mandats coloniaux et des territoires contestés; il faut que des possibilités effectives de révision pacifique rendent toute entreprise militaire superflue et absurde.

Il faut, comme vient de le rappeler à Genève M. Litvinoff, et en utilisant enfin les propositions, sincères ou non, du chancelier Hitler dans son discours de mai 1935, reprendre énergiquement l'effort pour un désarmement égal, simultané et contrôlé.

* *

Ainsi seulement les forces de paix qui existent en Europe, mettant d'abord tout en œuvre pour refuser à l'agression italienne ce qui pourrait la soutenir et l'alimenter, éviteront en même temps tout ce qui risquerait d'ac-

centuer en Europe un état redoutable de division et de défiance, et voudront enfin passer des discours pour la paix à l'action pour la paix raisonnable et hardie.

M. Victor Basch répond immédiatement à M. Challaye que le Rassemblement populaire tout entier réclame le désarmement progressif, simultané et contrôlé.

Le Secrétaire général observe que le texte lu par M. Challaye n'ayant pas été soumis en temps utile aux membres du Comité Central, ne peut, aux termes du règlement, faire l'objet d'un vote.

M. Maurice Milhaud a pu se rendre compte à Genève de l'opportunité des efforts de la délégation du Front populaire. Il estime que l'entrevue de la délégation avec M. Laval a été déterminante à un moment où ce dernier pouvait hésiter.

M. Maurice Milhaud déclare que le conflit italo-éthiopien a rapproché les pacifistes de toutes nuances en démontrant que la paix doit être organisée systématiquement. Depuis des mois le monde assistait impuissant aux préparatifs fascistes. Si les forces morales sont seules à s'opposer à des préparatifs de guerre, aucun résultat tangible ne peut être obtenu. Tant que les actes collectifs de violence ne pourront être éliminés, les moyens de pression mis à la disposition de la S. D. N. doivent appuyer les forces morales. C'est pourquoi les 57 nations adhérentes, ou tout au moins la grande majorité d'entre elles, doivent résolument appliquer l'article 16 du Pacte.

Dans les négociations qui se sont déroulées au sujet du conflit italo-éthiopien l'attitude du gouvernement français a été si ambiguë que l'agresseur pouvait croire qu'il ne serait pas contrarié dans l'exécution de ses desseins. La délégation du Front populaire a eu le mérite de mettre M. Laval au pied du mur et l'a obligé à se prononcer clairement. A l'heure actuelle, le mécanisme des sanctions économiques et financières prescrites par le Pacte a commencé à fonctionner. Ce sont des sanctions effectives et redoutables. Pour la première fois dans l'histoire du monde, la collectivité des nations a condamné un grand pays et met en action l'article 16.

Nous aurions voulu que, dès le début, la France collabore à cette action sans aucune réserve. Les engagements contractés par elle dans le Pacte, les traditions l'obligeaient à avoir une attitude plus nette. Depuis quinze ans tous les gouvernements français de Herriot à Tardieu ont fait à Genève, du respect intégral du Pacte de la S. D. N., la doctrine de la France. Les dernières négociations ont fait douter dans les milieux internationaux de la bonne foi de notre pays et lui ont fait perdre le bénéfice de sa réputation de protecteur des petits Etats. La France a un rôle décisif à jouer dans les circonstances présentes pour que la Société des Nations garantisse réellement la sécurité collective. Les petites nations ne seront pas enclines à appliquer scrupuleusement les sanctions si elles sont les témoins de dissensions entre la France et l'Angleterre. Toute l'Angleterre, où l'opinion publique s'est nettement prononcée ces dernières années en faveur de la S.D.N., se range derrière son gouvernement pour le respect du Pacte. Il faut, en plein accord avec elle, faire appliquer les sanctions. Le seul fait que la presse réactionnaire de tous les pays s'élève contre ces mesures montre quel progrès sérieux elles constituent pour le maintien de l'ordre international.

Faisons un examen de conscience sincère. Les sanctions ne sont-elles pas la solution de l'avenir garantissant la sécurité? Nous ne marcherons dans la voie du désarmement que dans la mesure où nous saurons faire fonctionner tout le mécanisme du Pacte.

Le Secrétaire général donne lecture des deux lettres suivantes de M. Mathias Morhard.

Le 12 juillet, 1935.

Mon cher Président,

La déclaration que me transmet le Comité Central au

«es. Je vous les communique en toute cordialité. Peut-être trouveront-elles quelque écho dans le cœur et dans l'esprit de nos collègues, à qui je vous serais reconnaissant de les soumettre.

Tout d'abord, permettez-moi de condamner le ton nettement agressif de cette déclaration. Ce n'est pas faire œuvre pacifique que de demander, au mépris d'une situation qui est universellement connue, que le gouvernement français ne laisse pas « écraser » l'Éthiopie. Notre diplomatie secrète n'est que trop disposée, vous le savez, à brusquer les choses. Ce conseil de violence est particulièrement inopportun.

Au surplus, j'ai eu l'occasion au récent Congrès, où il ne m'a pas été possible d'exposer complètement mon point de vue, d'engager le Comité Central à la plus grande circonspection quand il s'agit des Nations étrangères. La Ligue des Droits de l'Homme doit songer qu'elle parle aujourd'hui au nom de l'opinion française. Les condamnations massives qu'elle prononce à tous instants contre les soixante-cinq millions d'Allemands groupés autour de Hitler sont particulièrement déplacées. Non seulement nous n'avons à jeter la pierre à personne, nous qui sommes groupés, ainsi que vous nous l'assurez, autour de deux cents représentants d'une féodalité financière sans scrupule. Mais ces condamnations qui ne sont entourées d'aucune des garanties que nous exigeons pour tous les jugements, constituent de regrettables infractions aux principes de la Déclaration. Et il convient de déclarer que le mot fameux adressé au chef d'un grand Etat voisin : « César de carnaval », soit précisément sorti du sein du Comité Central.

Je viens maintenant au fond du débat. Je ne reconnais pas la prétention de l'Italie à un mandat colonial sur l'Éthiopie soit contraire aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, Mais le colonialisme tout entier est une atteinte inexcusable à nos principes et nous l'avons autrefois fortement affirmé. Ce qui seul donnerait quelque autorité à notre déclaration, c'est que nous demandions à l'Angleterre et à la France d'évacuer l'Afrique. Dire pharisaïquement aux Italiens qu'ils n'ont pas de droits sur l'Éthiopie alors que nous occupons l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Afrique Occidentale, l'Afrique Equatoriale et Madagascar sans aucun autre droit que celui de la force, est la plus indécente des contradictions.

J'ajoute qu'au point de vue démographique, la France est de tous les Etats européens celui dont le colonialisme est le plus injustifié. Elle ne peut peupler, en effet, les vastes territoires qu'elle a usurpés, qu'au surplus sa politique économique — inévitable et nécessaire — condamne à la misère, puisqu'elle est contrainte de ne plus en acheter les produits.

En revanche, l'Italie et l'Allemagne ont des droits évidents et c'est les reconnaître gravement que d'empêcher ces deux grandes nations de les exercer. Mais quelle piloyable politique que celle qui consiste à maintenir les Italiens et les Allemands dans les limites trop strictes de leur territoire ! Cette concentration forcée ne provoquera-t-elle pas un jour une dangereuse conflagration ?

J'ai préconisé souvent l'idée de louer la Tunisie à l'Italie et le Maroc à l'Allemagne. Je ne pense pas que cette proposition soit favorablement accueillie aujourd'hui, malgré l'aide précieuse qu'elle apporterait au relèvement du franc. Mais elle peut attendre. Elle a l'avenir pour elle.

Je termine, M. Paul Genizon a exposé dans le Temps du 10 juillet la thèse italienne avec une autorité indiscutable. Que cette thèse ne soit pas conforme aux principes de la Déclaration, c'est entendu. Mais elle est strictement conforme aux principes du gouvernement français et du gouvernement anglais. Et cela, il faut le dire de bonne foi, hautement, noblement, ou se taire.

Croyez, mon cher Président, à toute ma vieille et fidèle sympathie.

Mathias MORHARDT,
Membre honoraire du Comité Central.

21 septembre 1935.

Mon cher Président et ami,

Je reçois, en ma qualité de président de la Section de Cap-Breton-Hossegor de la Ligue des Droits de l'Homme, une nouvelle consultation du Comité Central. Cette consultation, que je n'ai pas sollicitée, me montre, que malgré mes pressantes objurgations, vous entendez ne tenir aucun compte des principes généraux dont la Ligue des Droits de l'Homme doit s'inspirer en toute circonstance et vous faites descendre le débat italo-éthiopien au niveau d'une simple discussion d'opportunité politique.

Sur ce premier point, il y a lieu de faire une observation d'une importance capitale. La Ligue des Droits de l'Homme ne se résout pas, en effet, à condamner l'expédition italienne au nom de ses principes, qui refusent d'admettre le colonialisme quel qu'il soit et d'où qu'il vienne. Elle fait du conflit italo-éthiopien une question de politique

internationale. Et sous quel aspect ? Celui de la force. Vous ne vous attachez à maintenir la paix chez les nègres qu'en provoquant la mésintelligence et la guerre chez les Européens.

M. Pierre Laval est donc, suivant vous, coupable de « n'avoir pas fait entendre, clairement et nettement au Maître de Rome » — pourquoi le Comité Central s'obstine-t-il à traiter les chefs des Etats étrangers avec tant de déplaisante désinvolture ? Faut-il lui rappeler que la politesse est une vertu française ? — « qu'il était décidé à observer le Pacte, tout le Pacte, celui-ci (M. Mussolini) se serait peut-être prêté à une transaction. »

Sans doute, les mots *peut-être* et *transaction*, que j'ai soulignés, donnent à la nouvelle intervention du Comité Central un caractère dubitatif qui ôte à celle-ci toute force positive. Mais il ne suffit, pas d'émettre des hypothèses. La Ligue des Droits de l'Homme doit parler avec une netteté absolue. Elle doit dire le droit et si elle ne le dit pas, les scrupules de sa conscience doivent l'induire à se taire.

L'Abyssinie peut-elle prétendre à l'indépendance politique ? Je l'admets volontiers avec vous. Mais il suffit de regarder la carte du nord-est africain pour s'assurer qu'elle est entourée de tous côtés par les fragments du sol africain qui ont les mêmes droits et qui appartiennent soit à l'Angleterre, soit à la France, soit à la Belgique, soit à l'Italie elle-même. Et, circonstance qu'il est opportun d'évoquer au moment où l'Angleterre défend si agressivement l'autonomie abyssinienne, Fochoda, aujourd'hui Khol, n'est qu'à quelques centaines de kilomètres à l'ouest d'Addis-Abeba.

Le Comité Central, en se mettant au service de l'hypocrisie britannique — et de la nôtre — prétend défendre le Pacte de la Société des Nations. Il a donc beaucoup de loisirs ! Le plus singulier, c'est qu'il donne comme preuve que l'Abyssinie est un peuple civilisé, le fait qu'elle est entrée dès 1923 dans cette Société des Nations, d'où l'Allemagne et la Russie étaient rigoureusement exclues ! Il est sufi de le constater. Que l'Abyssinie fut digne ou non d'entrer à la Société des Nations, celle-ci, en frappant d'estrémisme deux grandes nations européennes hautement civilisées afin d'admettre une nation à moitié sauvage, s'est déshonorée une fois de plus, et voilà tout !

Je n'en persiste pas moins à affirmer à nouveau, et de toute ma vieille énergie, que la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas à prendre parti pour les appétits politiques de l'Angleterre contre les appétits politiques de l'Italie. Elle doit affirmer purement et simplement, selon les principes qu'elle a le grand honneur de représenter, qu'elle condamne de la manière la plus inflexible toutes les entreprises coloniales, les italiennes comme les françaises, les françaises comme les belges et les belges comme les britanniques. La — et la seulement — est le terrain de la vérité et du droit ; La querelle politique que vous cherchez à proposer du « Maître de Rome » au chef du gouvernement français ne nous regarde pas. Elle est indignée de nous !

A vous de tout cœur.

Mathias MORHARDT.

Sur la proposition de M. Texier, le Comité, unanimement, décide de passer à l'ordre du jour.

Le Secrétaire général donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Emery.

En politique extérieure, jamais la Ligue n'aura eu si belle occasion de répéter que la révision des traités est la condition de la paix véritable. Les déclarations de Sir Samuel Hoare, de G. Lansbury, d'Herbert Morrison sont à cet égard extrêmement importantes. La Ligue doit dire que l'application des sanctions à l'Italie (à l'exclusion bien entendu des sanctions militaires) est peut-être une nécessité, mais, de toute façon, n'est pas une solution. Plus que jamais il convient d'éviter ce qui opposerait brutalement une nation à une autre, une coalition à une autre. D'autre part, la motion d'Hyères a catégoriquement refusé de conditionner par l'organisation collective de la sécurité, la réalisation du désarmement. Qu'on approuve ou non la politique des pactes de garantie mutuelle, la Ligue doit donc mettre toutes ses forces en œuvre pour que l'idée du désarmement et celle de la révision des traités soient reprises sans aucun délai et inscrites dans la propagande et le programme du Rassemblement populaire.

Veillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

L. EMERY.

M. Caillaud demande à M. Maurice Milhaud de bien vouloir donner lecture du texte de l'article 16 du Pacte sur lequel il a appuyé sa démonstration.

M. Grumbach donne lecture de ce texte :

ARTICLE 16. — 1. Si un Membre de la Société recourt à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15, il est *ipso facto* considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres Membres de la Société. Ceux-ci s'engagent à rompre immédiatement avec lui toutes relations commerciales ou financières, à interdire tous rapports entre leurs nationaux et ceux de l'Etat, en rupture de pacte et à faire cesser toutes communications financières, commerciales ou personnelles entre les nationaux de cet Etat et ceux de tout autre Etat, membre ou non de la Société.

2. En ce cas, le Conseil a le devoir de recommander aux divers gouvernements intéressés les effectifs militaires, navals ou aériens, par lesquels les Membres de la Société contribueront respectivement aux forces armées destinées à faire respecter les engagements de la Société.

3. Les Membres de la Société conviennent, en outre, de se prêter l'un à l'autre un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières à prendre en vertu du présent article pour réduire au minimum les pertes et les inconvénients qui peuvent en résulter. Ils se prêtent également un mutuel appui pour résister à toute mesure spéciale dirigée contre l'un d'eux par l'Etat en rupture de Pacte. Ils prennent les dispositions nécessaires pour faciliter le passage à travers leur territoire des forces de tout membre de la Société qui participera à une action commune pour faire respecter les engagements de la Société.

4. Peut être exclu de la Société tout Membre qui s'est rendu coupable de la violation d'un des engagements résultant du Pacte. L'exclusion est prononcée par le vote de tous les autres Membres de la Société représentés au Conseil.

M. Prudhommeaux approuve entièrement le point de vue de M. Maurice Milhaud, il faut reconnaître cependant qu'il y a dans les revendications de l'Italie quelque chose de juste. La superficie de l'Italie égale à peu près la moitié de celle de la France. Une grande partie des terres n'est pas cultivable. Or, l'Italie a quarante-quatre millions d'habitants. Il est indispensable de reprendre tout le problème de la distribution des matières premières et des populations en excédent. Les Etats-Unis avaient soutenu, il y a quelques années, que lorsqu'une agression est commise, le pays qui s'y est livré ne doit, s'il est vainqueur, en tirer aucun avantage territorial ou autre. En 1931, notamment, Levinson, qui fut un des promoteurs du Pacte Briand-Kellogg, le président Hoover, et, bientôt après le président Roosevelt, formulèrent ce principe dont l'introduction dans le Pacte serait bien nécessaire.

M. Prudhommeaux demande à la Ligue de reprendre à son compte cette idée si hautement morale. S'il est légitime d'accorder à l'Italie des mandats coloniaux, ce n'est pas à l'occasion de son agression contre l'Ethiopie que la question peut être posée. Elle devrait au surplus faire l'objet d'une grande conférence internationale dans laquelle seraient examinés les besoins et les exigences des pays surpeuplés : Allemagne, Japon, Italie, Pologne, etc.

M. Victor Basch observe, lui aussi, qu'il y a une injustice flagrante dans le fait que l'Angleterre possède les trois-quarts des colonies du monde, que la France a un empire colonial beaucoup trop grand, tandis que l'Allemagne et l'Italie, à l'étroit dans leurs frontières, n'en ont pas.

La Ligue a maintes fois réclamé une redistribution des mandats coloniaux.

Certes, toutes nos colonies ont été conquises par la violence, mais nous nous trouvons en face d'une nation qui a violé cyniquement ses engagements. Est-ce le moment de demander que des mandats coloniaux lui soient attribués ? Ce serait un encouragement donné aux agresseurs.

M. Victor Basch regrette que le gouvernement français ait eu une attitude équivoque et que la Société des Nations n'ait rien fait quand l'Italie préparait ouvertement la guerre. Toutefois, la Société des Nations a montré qu'elle était le seul instrument capable d'arrêter le crime et nous devons lui en être reconnaissants.

Les sanctions ne mènent pas à la guerre. C'est, au contraire, la seule manière de l'éviter.

Il faut reconnaître aussi que la présence des forces anglaises dans la Méditerranée a contribué à faire réfléchir Mussolini.

Il appartient à la Ligue de montrer dans sa résolution les deux aspects du droit, de dénoncer à la fois la mauvaise répartition des mandats coloniaux et le crime de l'Italie contre la paix.

M. Grumbach examinera deux questions : quel était le devoir de la Société des Nations ? Quel est le devoir de la Ligue ?

Pour la première, fois depuis que la Société des Nations existe, le système des sanctions sera mis en mouvement, et cela contre une grande puissance. On a dit et écrit que la Société des Nations, par son action actuelle, aggrave la situation internationale, voire que par l'application des sanctions on provoque un danger de guerre. C'est une déformation dangereuse de la vérité. Si je voulais être sévère, je pourrais même affirmer qu'on pourrait plutôt accuser la Société des Nations d'être actuellement en pleine application de l'article 16 qui, lui, ne connaît pas de délai pour les mesures prescrites contre un Etat dénoncé comme agresseur, comme c'est le cas pour l'Italie. Dans l'unanimité du Conseil, la presque totalité des membres de la Société des Nations ont constaté qu'elle s'est rendue coupable d'agression contre un autre membre de la Société des Nations.

Actuellement à Genève, on interprète l'article 16, on cherche les meilleurs moyens pour l'appliquer. Ce n'est pas étonnant que cela prenne un certain temps, étant donné que c'est la première fois que le Pacte sera considéré comme la loi suprême.

On pourrait adresser un autre reproche à Genève : c'est de ne pas avoir agi en temps utile pour prévenir la guerre italo-éthiopienne.

En effet, les difficultés qu'on a rencontrées ont empêché le Conseil d'appliquer l'article 11 qui prévoit les mesures préventives, et ce n'est qu'en présence du fait accompli qu'on s'est décidé à agir conformément au Pacte.

La Société des Nations, loin donc d'avoir agi hâtivement, comme l'en accusent ses adversaires et calomnieux, s'est plutôt rendue coupable de lenteur. Mais cela ne diminue en rien le fait essentiel, décisif, qu'enfin elle agit.

Dans beaucoup de milieux, on a pu croire jusqu'ici et la propagande allemande a essayé durant de longues années de répandre cette impression, que la Société des Nations était avant tout un organisme dirigé contre l'Allemagne, pays germanique. Et voilà que le destin l'amène à se dresser pour la première fois contre une grande nation latine. Espérons que cela prouve au monde tout entier que ce ne sont pas des considérations nationalistes qui inspirent les décisions de Genève, mais les règles inscrites dans le Pacte ! Espérons aussi que si jamais d'autres dangers devaient se montrer à l'horizon, la Société des Nations n'attendrait pas pour agir le fait accompli, mais qu'elle serait assez forte pour prendre des mesures préventives !

Les événements actuels méritent d'être considérés comme des événements historiques en ce sens qu'ils auront des conséquences dans l'avenir et qu'ils peuvent déterminer la marche future des événements.

La Ligue doit défendre, au nom de ses propres principes et au nom de la Paix, la thèse intégrale de la Société des Nations, et la Ligue doit regretter profondément que ce ne soit pas le gouvernement français qui ait pris l'initiative de défendre le Pacte, que ce ne soit pas la France qui se trouve en tête des pays dressés contre l'Etat agresseur. La France, qui a été en 1914 victime de l'agression de l'empire allemand, devrait toujours être à la tête de tout mouvement contre un Etat agresseur. On a le droit de déplorer que le gouvernement actuel donne trop souvent l'impression qu'il ne se soumet aux règles de Genève qu'avec une certaine répugnance. Cela est d'autant plus regrettable qu'en fait la France appliquera les sanctions décidées par la Société des Nations.

M. Grumbach a suivi de très près à Genève tous les débats et toutes les négociations. Il est en désaccord avec le président du Conseil, M. Pierre Laval, sur l'attitude à prendre vis-à-vis de l'Italie. Il a refusé, en septembre, de faire partie de la délégation française, mais cela ne l'a pas empêché d'agir conformément aux conceptions de la Ligue et des principes du Pacte.

M. Grumbach demande à la Ligue de flétrir la campagne abominable, injuste et dangereuse pour le pays, que mène la presse française contre l'Angleterre.

M. Joint est choqué dans son sentiment pacifiste par la levée de l'embargo des armes à destination de l'Éthiopie. On ne devrait favoriser les armements ni d'un côté ni de l'autre. C'est une clause du pacte contre laquelle devrait protester la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Bergery demande que le ton de l'ordre du jour que votera la Ligue soit un peu modifié. À l'extérieur, il paraît hypocrite d'être saisi d'une sainte indignation à l'idée de la guerre coloniale entreprise par l'Italie après que la France, l'Angleterre et bien d'autres puissances ont fait elles-mêmes tant de campagnes coloniales. Ce qu'il faut surtout reprocher à l'Italie c'est, après avoir pris l'initiative de faire admettre l'Abyssinie à la Société des Nations, d'avoir froidement renié le Pacte comme l'Allemagne en 1914 a violé la neutralité de la Belgique. Il faut montrer aussi que ceux qui attaquent la Société des Nations ne proposent rien pour la remplacer, à moins que ce ne soit l'alliance militaire avec les deux grands pays fascistes. Si c'est cela qu'ils veulent, il faut les forcer à le dire.

Par ailleurs, il est devenu banal de dire qu'on admet les sanctions économiques et non pas les sanctions militaires. En l'espèce, les sanctions économiques n'auront pas une grande influence immédiate. Grâce à ses approvisionnements et à la contrebande, l'Italie sera longtemps sans en ressentir les effets. La sanction la plus immédiatement efficace, c'est la levée de l'embargo des armes à destination de l'Éthiopie. Le blocus serait naturellement efficace, mais le blocus est une mesure militaire et on ne peut malheureusement pas affirmer que l'on ne passera pas des sanctions économiques au blocus. La seule chance de paix, c'est que Mussolini capitule auparavant.

Enfin, c'est bien de prôner l'assistance mutuelle ; mais si, à côté de l'assistance mutuelle, il n'y a pas un désarmement général et simultané, l'assistance mutuelle apparaît comme un système tendant à organiser la guerre perpétuelle. Il est essentiel de le dire pour l'avenir.

Ceci précisé, M. Bergery est d'accord avec ce qu'ont dit ses collègues.

M. Emile Kahn constate qu'au Comité Central, comme dans tous les milieux de gauche, les opinions sur le conflit italo-éthiopien diffèrent peu. Nous avons pu différer d'avis autrefois en face des problèmes théoriques, mais devant les faits, nous nous retrouvons d'accord.

M. Bergery semble croire que l'Italie trouve dans les précédents une sorte d'excuse. Il n'y a pas de précédents comparables, car ils sont tous antérieurs à la Société des Nations et à l'acceptation des Pactes. Le crime de l'Italie fasciste, c'est précisément de violer les Pactes et de ramener le monde aux pratiques de rapine qui ont précédé la grande guerre.

Sur la volonté de s'en tenir aux sanctions économiques et financières, nous sommes tous d'accord. Il n'est pas inutile de rappeler que les sanctions militaires ne sont nulle part envisagées et que le Pacte ne prévoit de dispositions de défense qu'en riposte à une agression de l'État frappé de sanctions.

M. Kahn rappelle la résolution votée par le Rassemblement populaire sous le titre : « On sont les fauteurs de guerre ? » Ce texte a été inspiré par M. Langevin qui démontrait précisément que des mesures militaires ne se concevaient qu'en cas d'agression au cours de l'application des sanctions. Il faudrait donc

supposer que Mussolini serait assez fou pour provoquer une riposte écrasante : ce n'est pas absolument impossible.

Contrairement à M. Bergery, M. Kahn croit à l'efficacité des sanctions et notamment des sanctions financières. Mussolini s'est engagé dans une aventure difficile qui peut devenir désastreuse si la rupture des relations financières achève de vider le Trésor italien.

Sur la nécessité d'une redistribution des matières premières et des marchés internationaux, il n'y a pas de désaccord.

M. Kahn tient pourtant à faire observer à M. Prudhommeaux que le fascisme italien est mal fondé à se plaindre de manquer d'espace, ayant poussé lui-même, par sa politique de natalité, au surpeuplement italien. En tout cas, même si l'on admet que la revendication italienne est juste, elle ne justifie pas la guerre d'agression ; nul n'a le droit de se faire justice soi-même.

Point de désaccord non plus sur la politique de M. Laval, trois fois dangereuse : par le concours apporté à Mussolini — par le différend avec l'Angleterre sur l'assistance mutuelle — et surtout par la contradiction constante entre les déclarations officielles et les actes. Les conséquences (isolement moral à la Société des Nations, isolement éventuel en face d'une agression) sont redoutables pour la France et pour la paix. Rien ne serait plus dangereux qu'une paix avantageuse pour l'agresseur, véritable encouragement aux agressions futures.

En face d'une politique aussi pernicieuse, la Ligue doit souligner le scandale de la défaillance du contrôle parlementaire. Pendant toute la durée de ces négociations décisives, les Commissions des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat ne se sont pas réunies une seule fois. Or il est indispensable d'obtenir du ministre des Affaires étrangères des réponses claires à un certain nombre de questions.

1° Quels engagements ont été pris par M. Laval vis-à-vis de Mussolini ? Quand Mussolini a-t-il été prévenu qu'en cas d'agression la France ne pourrait se dérober aux sanctions ? En présence d'affirmations vagues et contradictoires, le Parlement doit exiger un *Livre jaune*.

2° Quelle aide financière a été fournie au cours des derniers mois au gouvernement italien ? Quel a été le rôle des banques françaises ?

3° Des entreprises françaises ont-elles vendu à l'Italie des armes ? Des masques contre les gaz ?

4° Est-il exact que la Compagnie du Canal de Suez ait accordé aux bateaux de guerre italiens le passage à crédit ?

En conclusion, M. Kahn, faisant allusion aux calomnies abominables répandues contre les démocrates, accusés de vouloir la guerre par fanatisme politique, demande qu'il soit affirmé hautement, comme il est vrai, que toute l'action de la Ligue est dominée par le souci de la paix.

Et, ajoute M. Grumbach, par le souci des véritables intérêts du peuple italien.

M. Château signale l'imprudence d'une formule générale : le fascisme, c'est fatalement la guerre. Cette formule lui paraît fautive et dangereuse. Cette formule est fautive, car qui oserait soutenir que les démocraties actuelles sont la paix ? Il n'est pas douteux que nos démocraties sont aussi armées, aussi riches en généraux et en marchands de canons que les pays fascistes. Et il ne faut pas, pour mieux marquer les torts réels des uns, oublier les torts des autres. D'autre part, cette formule est dangereuse. Car le fascisme italien fait la guerre, c'est un fait. Mais le fascisme allemand ne la fait pas encore et, au lieu de le dénoncer préventivement comme un agresseur certain, il vaudrait mieux prendre au mot les déclarations pacifiques, hypocrites ou non, faites par Hitler à plusieurs reprises et notamment en mai dernier. Enfin, on risque, par ces accusations prématurées, de resusciter en France un état d'esprit d'Union sacrée,

analogue à celui de 1914. Déjà on oppose à nouveau, pour de nouvelles alliances, le bloc des États pacifiques au bloc des États belliqueux. Et nous risquons ainsi, par une telle propagande, de courir à une nouvelle guerre du Droit et de la Civilisation.

M. Gumbault, après avoir fait des réserves sur les déclarations de M. Château, demande que soit souligné le rôle néfaste de la presse. L'esprit public a été littéralement empoisonné, dans l'affaire des sanctions, par la grande presse parisienne, par les journaux nationalistes et même par certains grands journaux de province qui, autrefois, étaient plus indépendants.

M. Cudenet comprend l'inquiétude exprimée par M. Château qui craint que le peuple ne soit entraîné dans une croisade antifasciste. Mais la formule : « le fascisme, c'est la guerre » ne lui paraît pas fautive. Le phénomène fasciste est un phénomène tendant à l'universalité et qui a la violence pour moyen de propagande et d'extériorisation. L'utopie la plus dangereuse serait de croire en la possibilité d'une paix fondée sur l'hittérisme. L'hittérisme est, en effet, entre les mains des forces les plus malsaines. Il est dominé actuellement par toutes les vieilles forces du premier Reich. Hitler éprouve peut-être encore des sentiments pacifiques d'homme du peuple, de tribun, mais ce n'est plus lui qui commande.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de faire une politique sans nuance. Il faut, vis-à-vis de l'Allemagne, une politique de discrimination et de discernement. Par-dessus Hitler, il faut faire savoir au peuple allemand que le peuple français veut le désarmement ; mais il ne faut pas affaiblir notre réprobation du fascisme qui est l'expression du capitalisme international.

Certains se rapprochent d'Hitler dans un dessein de propagande politique. C'est une lourde faute. Combattons le crime fasciste, n'essayons pas de le gouverner.

M. Bayet comprend l'inquiétude d'une partie de l'opinion devant la possibilité de mesures militaires bien qu'on déclare que ce ne sont pas des sanctions militaires. Notre gouvernement devrait exclure immédiatement cette hypothèse, car le sentiment que les sanctions peuvent mener à la guerre trouble beaucoup de militants. Il est indispensable de leur dire que les moyens pacifiques suffiront et que les mesures militaires qui répugnent à nos sentiments pacifistes ne seront pas envisagées.

Cela répondra aux scrupules de nos consciences et rassurera nos militants.

M. Grumbach est préoccupé, lui aussi, par le danger surtout que peuvent entraîner certaines campagnes dirigées contre les sanctions. Il est convaincu qu'on a trompé l'opinion publique en lui faisant croire que les sanctions entraîneraient inévitablement la guerre et qu'on a délibérément essayé de créer un malentendu en ce qui concerne les sanctions soi-disant militaires. Si, par exemple, la Société des Nations, afin de raccourcir les opérations guerrières, décidait la fermeture du canal de Suez et que des navires italiens, voulant passer outre, bombardaient des navires anglais, est-ce qu'on aurait le droit d'employer l'expression de sanctions militaires si la flotte anglaise se défendait ? Se défendait pourquoi ? Pour assurer l'exécution de décisions prises par la Société des Nations. Je ne le crois pas. Il y aurait sanction militaires si, dès le commencement, la Société des Nations avait mobilisé les armées de terre, de mer et de l'air pour agir contre l'Italie. Il ne faut pas devenir la victime de la campagne de dénaturation de la presse favorable à l'Italie fasciste et hostile autant à Genève qu'à l'Angleterre démocratique.

M. Georges Pioch reconnaît que les consciences des militants sont mises à une dure épreuve. L'ordre du jour de la Ligue doit être nuancé dans sa fermeté.

On fait croire à la population française, pour servir des intérêts sordides, qu'elle est menacée d'une prochaine agression de Hitler. La Ligue doit s'élever con-

tre cette campagne. Il est dangereux de dire, avant même qu'il y ait conflit, quel sera l'agresseur. Sur ce point, M. Pioch se rapproche de M. Château.

Le plus grand crime de Hitler, celui sur lequel nous devons insister, c'est la fanatisation, c'est la formation militaire de la jeunesse. Et lorsque certains généraux de chez nous ourdissent le même complot contre la liberté et l'intelligence humaines, ils donnent des justifications à l'hittérisme.

M. Pioch ne veut pas affirmer d'une façon générale que le fascisme, c'est inévitablement la guerre ; il le croit, mais n'en est pas certain. Il n'est pas certain non plus que certaines pseudo-démocraties ne soient pas finalement aussi guerrières que le fascisme.

Le rôle de la Ligue doit être de renseigner l'opinion. Il faut publier dans les *Cahiers* les noms des soixante-quatre intellectuels, des cent dix-huit, plutôt, qui ont signé le manifeste en faveur de l'Italie agresseur de l'Éthiopie, nommer les journaux qui ont mené campagne pour le pire des crimes. Il faut que les ligueurs les connaissent et ne leur permettent plus un « redressement » démocratique, qui, la cavalerie de Saint-Georges aidant, se produira sans doute bientôt.

M. Demons estime que les militants devraient tous avoir en mains le texte du traité de Versailles et surtout le texte du Pacte, et il indique qu'il est extrêmement difficile de se procurer ces documents.

Le Secrétaire général répond qu'il publiera le texte du Pacte dans un prochain numéro des *Cahiers* (Voir page 679.)

Répondant à M. Château qui affirme que la formule : « le fascisme, c'est la guerre » est fautive et dangereuse, M. Victor Basch rappelle que le fascisme italien a proclamé lui-même que toute son action tendait à la guerre. Certes, les démocraties ploutocratiques sont dangereuses aussi. Seule, la vraie démocratie est pacifique.

M. Caillaud dénonce la dictature du micro sur l'opinion publique. La presse parlée lui paraît plus partielle et plus domestiquée encore que la presse imprimée. Il faut protester surtout contre l'absence du droit de réponse aux émissions radiophoniques.

M. Victor Basch propose qu'une résolution spéciale soit rédigée à ce sujet. La façon dont les événements sont commentés est un véritable scandale.

M. Grumbach demande la nomination d'une commission qui rédigerait une résolution en s'inspirant des débats qui viennent de se dérouler. Le texte de la commission serait adressé à tous les membres du comité qui voterait pour ou contre, sans nouveau débat.

La proposition de M. Grumbach est acceptée.

Sont désignés pour la rédaction du texte : MM. Victor Basch, Emile Kahn, Bayet, Bergerj et Grumbach.

M. Château demande quelle est la position de principe de la Ligue sur la question des sanctions militaires. Est-elle pour ou contre ?

M. Basch s'étonne de cette question. La Ligue s'est prononcée nettement.

M. Joint ajoute que la question a été tranchée par une décision de Congrès qui s'impose au Comité.

M. Prudhommeaux demande que la Ligue, dans sa résolution, fasse appel à la classe ouvrière et l'invite à contrôler et à réaliser pour son compte l'application des sanctions économiques.

M. Emile Kahn répond que l'Internationale Syndicale Ouvrière a pris en ce sens une décision conforme au vœu de M. Prudhommeaux. Tout récemment, en France, des Fédérations importantes, comme celles des cheminots et des dockers, ont donné à leurs adhérents les instructions nécessaires. Il convient que la résolution de la Ligue les en félicite.

Questions diverses. — a) *Programme du Rassemblement populaire* : Mlle Collette a cru comprendre que le Comité Central avait décidé dans sa séance du matin de discuter le programme du Rassemblement populaire. Or le Rassemblement populaire n'avait-il pas décidé que ce programme ne devait pas être divulgué, avant la réalisation d'un accord général ?

Mlle Collette demande, d'autre part, si le Comité discutera les rapports préparés par la C. G. T. sur les nationalisations et que M. Delaisi doit faire communiquer à la Ligue ?

M. Victor Basch répond à la seconde question. Les rapports de la C.G.T. sont destinés, non à la Ligue, mais à la Commission technique du Rassemblement populaire.

M. Kahn ajoute, sur le premier point, qu'il n'y a dans la Commission technique aucun représentant de la Ligue. Il lui paraît difficile que le Comité Central discute de questions techniques. Le Bureau pourrait peut-être, en s'adjoignant quelques techniciens, examiner ce programme. Le Comité serait saisi du programme politique (qui est exactement du ressort de la Ligue) et de l'orientation du programme économique.

M. Bergery qui a fait le matin cette proposition au Comité est soucieux d'un minimum de démocratie. Avant que les délégués de la Ligue au Rassemblement populaire acceptent un programme au nom de la Ligue, il est nécessaire que le Comité sache quelles sont les grandes lignes de ce programme. Il n'est peut-être pas nécessaire que tout le programme, dans son détail, soit soumis au Comité, mais il serait bon qu'il y ait pour le moins une Commission qui présenterait un rapport au Comité Central, lequel se prononcerait alors sur le vu du rapport.

M. Kahn n'y voit pas d'inconvénient. Mais actuellement ce rapport ne pourrait être qu'un rapport oral et aucun texte ne serait distribué. Il faut éviter toute possibilité d'indiscrétion.

M. Bergery propose que la Commission fasse un rapport écrit, mais que ce rapport ne soit communiqué qu'en séance et aux membres présents, qui ne l'emporteraient pas.

M. Basch propose que la Commission chargée d'étudier le programme du Rassemblement populaire et d'en présenter un exposé au Comité Central, soit composée du Bureau de la Ligue, auquel seraient adjoints un certain nombre de spécialistes, parmi lesquels

MM. Bayet, Bergery, Corcos, Delaisi, Gombault et Grumbach.

b) *Affaire Langlois* : M. Edmond Besnard a été saisi de l'affaire Langlois. Il a la conviction que M. Langlois n'a pu obtenir, en raison de l'opposition inexplicable du président de la Chambre, la juste indemnité à laquelle il a droit. Il demande à la Ligue de ne pas s'incliner devant M. Bouisson et de faire obtenir justice à Langlois.

M. Emile Kahn indique à M. Besnard quelle a été l'action de la Ligue dans cette affaire. La Ligue a conseillé M. Langlois sur ses droits et sur les moyens qui lui sont donnés de les faire valoir en justice.

En ce qui concerne une action auprès de M. Fernand Bouisson, elle est menée par M. Bouilly qui appartient au Bureau de la Chambre.

c) *Désarmement des Ligues fascistes* : M. Barthélemy n'est pas satisfait des indications qui ont été données en ce qui concerne l'action du Rassemblement populaire contre les menées fascistes.

Le Rassemblement a peut-être protesté contre ces menées, mais il n'a obtenu aucune mesure contre les fascistes.

M. Victor Basch ne pense pas que l'action du Rassemblement populaire ait été sans effet. Certes, il n'a pas obtenu le désarmement des factieux malgré l'énergie avec laquelle il l'a demandé. Mais il a agi et continuera à agir. Et, dans tous les cas, il est incontestable que l'action du Rassemblement populaire a fait réfléchir les factieux et a entravé leurs desseins.

M. Emile Kahn ajoute que ni la Ligue ni le Rassemblement populaire ne peuvent rien faire d'autre que d'éclairer l'opinion et de faire pression sur le gouvernement par l'intermédiaire du Parlement. Ils n'y ont pas manqué.

Conflit de Lyon (Appel de M. Herriot). — M. Victor Basch donne lecture au Comité d'une lettre de M. Edouard Herriot faisant appel de la mesure d'exclusion prise contre lui par la Section de Lyon.

Le Comité décide de consacrer une séance à examiner cet appel.

M. Maurice Milhaud remercie le Comité Central d'avoir organisé ces deux séances.

Tous les membres non résidents s'associent à ses remerciements.

Séance du 24 Octobre 1935

Présidence de M. SICARD DE PLAUZOLES

Étaient présents : MM. Hérold, Langevin, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier général ; Mlle Collette, MM. Barthélemy, Bourdon, Brunschwig, Caillaud, Casati, Cudenet, Grumbach, Guerry, Michon, Moutet, Prudhommeur.

Excusés : MM. Basch, Guernut, Roger Picard, Bergery, Bidegarroy, Bozzi, Challaye, Chateau, Demons, Emery, Gombault, Gueutal, Hadamard, Jont, Kayser, Mathieu, Maurice Milhaud, Perdon, Ploch, Philip, Dr Platon, Ramadier, Rucart, Ruyssen, Texier, Viollette.

Le Secrétaire général présente au Comité Central les excuses de M. Victor Basch qui est souffrant et ne peut assister à la séance. Le Comité adresse au Président l'expression de toute sa sympathie et ses vœux de rétablissement.

M. Robert Perdon, qui est sur le point de subir une opération chirurgicale, s'est également excusé. Le Comité Central lui adresse ses amitiés et ses vœux.

M. Gaston Bergery, qui doit se trouver aux États-

Unis du 24 octobre au 15 novembre, s'excuse de ne pouvoir assister aux séances du Comité pendant cette période.

Séance plénière du 13 octobre. — Le Secrétaire général a reçu de M. André Texier, la lettre suivante :

Mon cher ami,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir exprimer à mes collègues du Comité Central combien j'ai éprouvé une excellente impression des séances plénières. Les discussions auxquelles nous avons pu participer ne nous auront pas été inutiles. Étant appelés très souvent à prendre la parole dans des réunions publiques ou de Sections, nous étions parfois dans l'impossibilité de présenter des arguments ou des textes inédits, les comptes rendus des séances du Comité Central ne nous parvenant qu'avec un assez long retard. Cette première réunion, au début d'une période qui s'annonce fertile en événements dramatiques, nous aura permis, sur deux questions importantes, de connaître et d'apprécier les avis et les opinions de nos collègues plus avertis.

Je vous prie de croire, mon cher ami, à mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président de la Fédération girondine,
Membre du Comité Central,
ANDRÉ TEXIER.

La situation internationale. — La réunion plénière du Comité Central du 13 octobre a confié la rédaction de la résolution sur le conflit italo-éthiopien à une Commission composée de MM. Victor Basch, Emile Kahn, Albert Bayet, Bergery, Grumbach.

La Commission s'est réunie le 17 octobre. Elle a arrêté à l'unanimité (M. Bayet absent, a approuvé le projet par la suite), le texte ci-dessous.

Ce texte a été communiqué à tous les membres du Comité et un certain nombre de ceux qui ne peuvent assister aujourd'hui à la séance ont adressé au Secrétaire général, par écrit, leurs observations et leur vote.

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA COMMISSION

En présence de la guerre déchaînée en Ethiopie — du conflit ouvert entre l'Italie et la Société des Nations — du différend franco-britannique sur l'organisation de la sécurité collective — et de la partialité scandaleuse d'une presse acharnée, dans sa haine pour l'Angleterre démocratique et dans sa sympathie pour l'Italie fasciste, à mentir et à calomnier,

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière de tous ses membres résidents et non-résidents,

Attaché par-dessus tout au rétablissement de la paix en Afrique et à la sauvegarde de la paix en Europe,

Approuve l'action menée par le Bureau de la Ligue, seul ou en collaboration avec le Rassemblement populaire, pour la défense de la liberté et de la paix ;

Rappelle les résolutions des Congrès de la Ligue sur le règlement pacifique des conflits internationaux, sur l'organisation de la paix par la collaboration internationale autour de la Société des Nations, sur l'adaptation des traités (notamment en ce qui concerne la distribution équitable des matières premières entre les Etats, et la répartition à la surface du globe des excédents de population), enfin sur le danger permanent des fascismes, qui portent en eux le germe de la guerre ;

Le Comité Central de la Ligue constate :

1. Qu'en repoussant les tentatives de règlement pacifique, en méprisant les recommandations de la Société des Nations, en se livrant contre l'Ethiopie à l'agression par les armes, le fascisme italien renie l'engagement, enregistré dans le Pacte Briand-Kellogg, de ne pas recourir à la guerre ; qu'en prétendant se faire justice à lui-même, il viole la loi internationale souscrite par l'Italie lors de son adhésion au Pacte de Genève, et que ses méthodes de violence, déjà oppressives de son propre peuple, menacent aujourd'hui la paix de tous les peuples ;

2. Que la Société des Nations, en osant, à l'unanimité de son Conseil et par la quasi-totalité de ses membres, se dresser pour la première fois en face d'un grand Etat européen, le dénoncer solennellement comme agresseur, et faire jouer contre lui la solidarité collective, remplit enfin son rôle, traduit l'indignation de la conscience universelle, forme barrage à la guerre et se rend digne de l'espoir qu'ont mis en elle les peuples pacifiques ;

3. Qu'en rusant avec les principes du Pacte et les engagements de la France, en travaillant à retarder les sanctions économiques et financières et à en amortir la portée efficace, en se donnant l'apparence de laisser le champ libre à l'agresseur et de lui procurer le bénéfice de l'agression — en négligeant, d'autre part, d'assurer avec l'Angleterre la réciprocité de l'assistance automatique, en laissant se développer la grossière campagne anti-britannique de toute une presse déchaînée, au risque de voir s'élever entre les opinions française et anglaise le plus gros des conséquences redoutables, M. Laval isole matériellement et moralement la France en face d'agressions éventuelles ;

Le Comité de la Ligue des Droits de l'Homme regrette qu'une politique aussi dangereuse, aussi contraire aux déclarations officielles du gouvernement qu'aux intérêts évidents du pays, échappe en fait au contrôle des Chambres. Il proteste contre le silence et l'absence des commissions parlementaires chargées d'exercer ce contrôle. Il demande leur convocation immédiate et la publication d'un « Livre Jaune » sur les négociations franco-italiennes et franco-anglaises au sujet de l'Ethiopie et de l'assistance mutuelle.

Le Comité Central se félicite du concours apporté à la Société des Nations par les organisations syndicales, en vue du boycottage de l'Italie belliqueuse. Il entend que le gouvernement français fasse connaître les dispositions de con-

trôle qu'il a prises ou s'apprete à prendre pour assurer l'exécution stricte des prescriptions de Genève.

Convaincu que les sanctions économiques et financières, les seules prévues et prescrites, doivent permettre aux Etats fidèles à la Société des Nations de juguler la guerre sans verser une goutte de sang, il en requiert l'application rapide et rigoureuse. Il compte que l'exemple d'un agresseur arrêté dans son entreprise par la privation des ressources indispensables aux opérations militaires et privé de tout bénéfice territorial ou autre, par la refus collectif des Nations solidaires, démontrera la stérilité de la guerre et servira d'avertissement aux perturbateurs éventuels de la paix.

Mais il déclare, une fois de plus, que les mesures coercitives ne suffiront pas dans l'avenir à écarter définitivement les risques de guerre ; l'assistance mutuelle devra se compléter par le désarmement général, progressif et contrôlé. Alors seulement, libérés à la fois de la charge des armements et des tentations qu'ils offrent, délivrés de l'incertitude et de la méfiance, les peuples pourront jouir d'une paix durable.

C'est au triomphe de cet idéal autant qu'à l'application résolue des mesures indispensables pour briser l'agression du fascisme italien, que la Ligue des Droits de l'Homme appelle la démocratie française.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres qu'il a reçues et, en premier lieu, d'une très longue lettre (dix-sept pages manuscrites) de M. Mathias Morhardt.

Un certain nombre de membres du Comité protestent contre la longueur de cette lecture.

M. Léon Brunschwig fait observer que le règlement intérieur du Comité prévoit que la durée des interventions en séance est limitée à cinq minutes. Si les membres présents ne peuvent parler que cinq minutes, il serait logique que la lecture des lettres des absents ne durât pas davantage.

M. Emile Kahn répond que le règlement n'a pas prévu cette sorte d'obstruction. Il prévoit que « les avis envoyés par correspondance sont résumés ou publiés en tout ou partie dans la limite de cinquante lignes », mais il n'est pas fixé de délai pour la lecture des lettres.

M. Victor Basch, qui a pris connaissance de la lettre de M. Mathias Morhardt, a demandé qu'elle soit lue en entier au Comité Central et qu'elle soit publiée, M. Mathias Morhardt ayant revendiqué « le bénéfice du principe de la liberté d'opinion qui domine toutes les délibérations de la Ligue des Droits de l'Homme ».

M. Victor Basch entend respecter cette liberté, et M. Kahn qui a donné lecture de la lettre, s'abstient volontairement de relever les inexactitudes dont cette lettre fourmille.

M. Grumbach demande fermement que de pareilles lettres ne soient plus lues en séance. Si tous les membres du Comité avaient la fantaisie d'envoyer des lettres de 17 pages et d'en exiger la lecture, il n'y aurait plus de débat possible.

M. Langevin demande, comme M. Brunschwig, que la lecture d'une lettre ne puisse durer plus de cinq minutes.

M. Sicard de Plazoles propose qu'une addition soit faite sur ce point au règlement intérieur.

M. Bourdon estime que le Bureau a qualité pour décider si une lettre sera lue ou non au Comité Central ou si elle sera résumée. Le Comité n'a pas connaissance de toutes les lettres que reçoit la Ligue.

M. Emile Kahn remercie M. Bourdon de la confiance qu'il montre au Bureau, mais, pour sa part, il n'accepte pas de choisir, entre les lettres de ses collègues, celles qui seront lues et celle qui ne le seront pas.

M. Barthelemy demande que la lettre qui vient d'être lue ne soit pas publiée pour la seule satisfaction d'accabler Mathias Morhardt avec certaines de

ses assertions. D'autres que les ligueurs lisent les *Cahiers*. Pour la réputation de la Ligue, il vaut mieux ne pas donner de publicité à cette lettre.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Marius Moutet, Hérold, Léon Brunschvicg, Emile Kahn, Georges Bourdon et Georges Michon, M. Sicard de Plausoles consulte le Comité.

Ont voté pour la publication intégrale de la lettre de M. Morhardt : Mlle Collette, MM. Georges Etienne, Grumbach, Hérold, Emile Kahn, Michon, Prudhommeaux.

Ont voté contre : MM. Barthelemy, Bourdon, Brunschvicg, Caillaud, Casali, Guerry, Langevin, Moutet.

Il est décidé en conséquence, de publier le résumé ci-dessous de la lettre de M. Morhardt :

M. Morhardt considère que l'Italie est légitimement fondée à se plaindre des injustices qu'elle a subies en 1904 et en 1919 lors des deux parlages du domaine africain et à essayer « d'obtenir par la force ce qui lui a été refusé par la violence ». Non seulement la Ligue n'a pas protesté contre ces injustices, mais elle a soutenu « de toute son autorité les monstrueux traités de 1919 ».

M. Morhardt reproche au Comité Central d'en appeler à la Société des Nations pour régler un conflit que les erreurs, les faiblesses, les « lâches compromissions » de la Société des Nations elle-même ont rendu inévitable. Comme M. Demarlat, M. Morhardt, ne voit en la S.D.N. que « le chien de garde des détestables traités de 1919 », et il ne lui reconnaît d'autre tâche que d'assurer le désarmement. On peut alléguer contre l'Italie le fait qu'elle entre en lutte avec un Etat membre comme elle de la S.D.N., mais l'entrée de l'Ethiopie à la S.D.N. est pour M. Morhardt « une preuve de plus de la profonde immoralité et de la sottise de l'institution genevoise », qui n'a droit « qu'à un juste mépris ». M. Morhardt ajoute : « Nous serons non-breneux, j'espère, ce jeudi soir, au Comité Central, à saluer le bienfait du conflit italo-britannique, qui met à nu, à la fois, le vice fondamental de la Société des Nations et la précarité de la paix européenne. Par son intervention insultante et belliqueuse, l'Angleterre a provoqué, même en France, une indignation salutaire. » L'opinion française comprend enfin qu'elle a toujours été dupée par l'Angleterre, qui a provoqué la guerre de 1914.

Oserai-je dire, poursuit M. Morhardt, que le Comité Central parle beaucoup trop de la guerre et ne se préoccupe pas assez de trouver et de préconiser un système de paix qui soit intelligible et clair ? La guerre est une affaire politique. Elle ne nous concerne pas. La condamner comme un crime est une de ces absurdités totales qui ne peuvent germer que dans les esprits incultes. Qui donc prendrait la responsabilité d'engager à ne pas se battre un peuple qui défend son indépendance ?

Puis, ayant exposé que l'Angleterre et ses dominions forment un monde à part, M. Morhardt écrit : « Affirmons-le avec sérénité ! La paix ne sera réalisée en Europe que par le groupement étroit des puissances européennes continentales. »

M. Mathias Morhardt reproche au Comité Central de tenir un langage inconvenant à l'égard d'Hitler et de Mussolini : « En intervenant sans cesse comme il fait, contre les personnalités de Mussolini et d'Hitler, le Comité Central exerce une action néfaste, et qui n'est pas la sienne. Il serait d'ailleurs plaisant de montrer que le régime hitlérien, par exemple, est le résultat des tracasseries et des brutalités de nos dirigeants envers l'Allemagne vaincue. Le Comité Central a soutenu presque constamment à cette politique exécrationnelle. En cela, l'philéisme est un peu son œuvre. »

La Ligue, conclut-il, n'a pas le droit de condamner les régimes fascistes sans les avoir entendus dans leurs moyens de défense.

Au cours de la discussion, le *Secrétaire général* ayant cité un article de M. Morhardt, où celui-ci affirme que la Fédération de la Seine partage ses inquiétudes sur « l'attitude belliqueuse de nos amis de gauche en face du conflit italo-éthiopien », M. Caillaud fait la déclaration suivante :

M. Caillaud, convaincu qu'il y a un malentendu, déclare qu'il a écrit récemment à Mathias Morhardt en des termes cordiaux qu'il maintient. Il pense personnellement que Mathias Morhardt a dit sur certains points de son exposé (Italie-Ethiopie-Angleterre) des choses fort justes. Quant au reste, M. Caillaud souli-

gne qu'il ne fait des déclarations au nom de la Fédération que lorsqu'il est mandaté par celle-ci. Or, la Fédération examinera le problème éthiopien, le 10 novembre, avec la Fédération de Seine-et-Oise, 27, rue Jean-Dolent.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres suivantes :

1° De M. Hadamard :

J'approuve bien volontiers la résolution proposée pour le conflit italo-éthiopien, qui n'a d'autre défaut que d'être peut-être un peu longue.

Malheureusement, au moment même où elle s'est élaborée, la faute criminelle qu'elle redoutait était consommée. Pendant que subsistait officiellement toute l'œuvre récente par laquelle la S.D.N. s'était enfin manifestée, en fait, par la volonté du Président du Conseil, cette œuvre est annihilée. Pendant que l'entente anglo-française est célébrée par ce qu'on est convenu d'appeler la « grande presse », l'Angleterre prend acte de notre carence et dirigera en conséquence sa politique à l'avenir.

Telle est la situation qu'il faut regarder en face et qui n'est plus, hélas ! celle que vous envisagiez il y a quelques jours.

2° De M. Perdon :

En ce qui concerne la question à l'ordre du jour et le projet de résolution présenté, d'accord en ce qui concerne tous les efforts tentés pour maintenir la paix.

D'accord que les Mussolini et les Hitler sont haïssables.

D'accord que tous les peuples et leurs gouvernements devraient se liquer contre eux pour éviter leur malfeasance.

D'accord que seul le désarmement total peut éviter le retour à la force dans les conflits de peuple à peuple.

D'accord aussi que la Société des Nations doit être le Tribunal arbitral pour tous conflits de cette nature.

Etant d'accord en tout cela, je pense que nous avons une grande part de responsabilité sur les événements actuels, malfeasance de tous les traités à commencer par le Traité de Versailles, qui ont mis fin à la dernière guerre. Erreur de ne pas avoir compris que seul le rapprochement franco-allemand pouvait assumer, non seulement la sécurité de notre Pays, mais également la paix du monde.

Adversaire de toutes guerres, je ne la veux ni avec l'Angleterre, ni avec l'Italie, ni avec l'Allemagne, mais je n'ai aucune confiance dans l'Angleterre, pas plus que dans sa démocratie dont l'égoïsme est proverbial.

Je pense donc qu'il nous faut être prudents, et fais toutes réserves.

3° De M. Maurice Viollette :

Je vote la motion dont vous m'avez envoyé le texte.

Je m'étonne au surplus que Chailave, qui s'indigne contre le colonialisme au point qu'il paraît presque souhaiter l'évacuation de nos colonies, admette le fait de piraterie coloniale le plus cynique qu'on ait jamais vu, puisqu'il s'exerce au détriment d'une nation organisée dont l'Italie avait garanti l'indépendance.

4° De M. Bozzi :

Je vote des deux mains l'ordre du jour proposé sur le conflit italo-éthiopien.

Une seule observation : nous demandons la publication d'un *Livre jaune*. Très bien ! Mais l'expérience a montré que ces documents, de quelque couleur qu'ils soient, n'expriment pas toujours la vérité, ni toute la vérité, ni « rien que la vérité ». Peut-être y aurait-il utilité à marquer que, quant à nous, c'est un *Livre jaune* sincère et véridique que nous réclamons, c'est-à-dire un recueil contenant tous les documents diplomatiques relatifs à l'affaire, dans leur intégralité, sans omission, sans altération. On ne nous l'accordera pas ? Sans doute. Mais notre devoir est de le demander et marquer que nous sommes, à cet égard, en état de vigilance civique et d'esprit critique, libre de toute « préoccupation » au sens cartésien du mot.

5° De M. Château :

1) Le 21 octobre 1935,

Mon cher Secrétaire général,

Je vote pour le projet que j'approuve en gros. Mais un peu inquiet pour les allusions que j'y trouve à des « agressions éventuelles », qui me paraissent désigner trop nettement le fascisme hitlérien, marqué prudemment, à mon sens, comme un agresseur de la paix, je propose au vote de mes collègues l'amendement que vous

trouvez ci-inclus. Ce texte pourrait s'ajouter à la motion elle-même, au lieu de plus convenable, ou être combiné avec les deux avant-derniers paragraphes de cette motion. (*L'amendement sera publié plus loin.*)

2) Le 23 octobre 1935,

Mon cher Secrétaire général,

Dans ma lettre du 21, je vous informais que je votais pour le projet, malgré des réserves. A la réflexion, mes réserves sont trop importantes pour que je vote pour le projet, sans que les deux derniers paragraphes aient été modifiés dans le sens que je vous ai indiqué. Je ne puis, par exemple, admettre que le désarmement soit considéré (bas page 3) comme « complétant » l'assistance mutuelle, car j'ai l'opinion que l'assistance mutuelle ne fait pour l'heure, que renouveler l'ancienne politique des alliances, et je ne vois pas comment la paix et le désarmement pourraient naître d'une politique qui n'a fait, jusqu'ici, qu'engendrer la guerre. Tenez donc, je vous prie, mon vote du 21 pour non avénu. Et soyez assez aimable pour indiquer que je vote contre le projet, à moins que les deux derniers paragraphes ne soient modifiés dans le sens de l'amendement que je vous ai envoyé et qu'une nouvelle fois je vous prie de présenter au vote du Comité Central.

6° De M. Emery :

Je vote contre le projet de résolution relatif au conflit éthiopien pour les raisons suivantes :

1° Je trouve regrettable l'amalgame du § 1. L'action pour arrêter la guerre en Ethiopie et la politique dite de la sécurité collective sont deux problèmes connexes mais non identiques. Il ne faut pas résoudre l'un à propos de l'autre.

2° Le dernier membre de phrase du paragraphe 5 « ...enfin sur le danger permanent des fascistes, qui portent en eux le germe de la guerre » semble impliquer que l'Italie fait la guerre parce qu'elle est fasciste, alors qu'elle suit simplement l'exemple de l'Angleterre et de la France.

3° Le 2° de la p. 2 constitue un hommage à la S.D.N. entièrement inmérité. Je considère au contraire que la S.D.N. a une fois de plus manqué à son devoir en restant passive pendant des mois, en n'agissant que contrainte et poussée par l'Angleterre. Elle n'a ni traduit l'indignation universelle, ni justifié l'espoir des pacifistes. Je me refuse à répandre dans le peuple des illusions dangereuses à ce sujet.

4° J'accepterais volontiers la première moitié du 3° de la p. 2 à condition que cette critique de la diplomatie française vise beaucoup plus son attitude en janvier dernier qu'en septembre-octobre. Je suis contre la réciprocité de l'assistance automatique et ne puis donc accepter la seconde partie du paragraphe.

5° Je ne crois pas que l'application « rapide et rigoureuse » des sanctions puisse « juguler la guerre ».

6° Enfin et surtout je trouve tout à fait insuffisante et inadmissible la formule du bas de la p.3 « l'assistance mutuelle devra se compléter par le désarmement », formule qui contredit le texte de la motion d'Hyères, en ayant l'air de signifier que l'assistance mutuelle doit précéder le désarmement. Or, le vote du Congrès national signifie au contraire que le désarmement, pourvu qu'il soit simultané et contrôlé, ne doit être conditionné par rien et ne peut être ajourné sous prétexte que la sécurité n'est pas établie.

Ne pouvant décidément accepter un texte dont maints passages me paraissent équivoques ou dangereux, je reprends ma motion (que j'avais publiée après le Comité Central du 13, parce que je pensais ne plus avoir à m'en servir) et je vous prie de la soumettre au jugement de nos collègues. Je vous rappelle qu'elle était contresignée par André Philip.

(*Le contre-projet sera publié plus loin.*)

7° De M. Féliçien Challaye :

1) 23 octobre 1935,

Mon cher Secrétaire général,

Je vous prie d'excuser mon absence à la réunion du Comité Central de jeudi 24 octobre.

Je propose, au projet de résolution sur le conflit italo-éthiopien, deux amendements.

Si ces modifications sont acceptées, je vote pour, sinon je m'abstiens.

(*Les deux amendements seront présentés plus loin.*)

2) 23 octobre 1935.

Je reçois ce matin le texte de l'amendement proposé par

notre collègue Château. Je le vote de préférence à mes amendements personnels. Ceux-ci ne devraient être proposés que si l'amendement Château n'est pas adopté.

M. Sicard de Plauzoles proteste contre la longueur de ces lectures. La séance est ouverte depuis près d'une heure et jusqu'ici seuls les absents ont parlé.

M. Léon Brunschwig ajoute que les amendements présentés ainsi en ordre dispersé embrouillent tout. Un amendement ne devrait être présenté qu'au cours de la discussion et lorsque son auteur est là pour le soutenir, en relation avec les arguments déjà produits et le point où en est parvenu le débat.

M. Emile Kahn donne lecture des contre-projet et amendements : 1° contre-projet de MM. Emery, Challaye, Michon et A. Philip ; 2° amendement de M. Château ; 3° amendements de M. F. Challaye ; 4° amendement de M. Maurice Milhaud.

1° Contre-projet de MM. Emery, Michon, Philip et Challaye (voir page 729).

2° Projet d'amendement de M. René Château :

Le Comité Central attire l'attention des antifascistes français sur le danger qu'il y aurait à prendre prétexte de l'agression italienne pour proclamer que tous les fascistes, et notamment le fascisme allemand, doivent être fatalement les agresseurs de la paix ;

Rappelle à ce sujet que la crainte d'une agression allemande, soigneusement entretenue par les nationalistes et les fournisseurs des armées, n'a fait, depuis 1919, que continuer la guerre dans les esprits, que provoquer une ruineuse dépense d'armements, et que pousser la diplomatie française dans la voie dangereuse d'une politique d'alliances renouvelée de la mortelle période d'avant 1914 ;

Affirme sa foi dans le bon sens des peuples et, assuré que le fascisme perdra sa principale force d'attraction quand il ne trouvera plus un prétexte à sa violence et des arguments pour sa propagande dans l'injustice des traités et dans des mesures maladroites des autres peuples, il condamne l'actuelle politique des alliances qui ne s'inspire que de la crainte et qui n'espère que dans la force, et il demande que le gouvernement français, n'attendant plus la paix que de la justice, mette tout en œuvre pour provoquer la révision du statut colonial, l'adaptation des traités et le désarmement général, seuls moyens de fonder une paix réelle, qui vaincra les fascistes.

3° Au cas où l'amendement de M. René Château serait repoussé, M. Féliçien Challaye propose les deux amendements suivants :

1° Cinquième paragraphe, avant-dernière ligne : « ...sur l'injustice essentielle de tous les fascistes », au lieu de « ...sur le danger permanent des fascistes qui portent en eux le germe de la guerre » — car les fascistes ne sont pas seuls à présenter ce danger, nos démocraties ploutocratiques portent aussi en elles le germe de la guerre.

2° Avant-dernier paragraphe : « L'assistance mutuelle par les armes risque d'étendre ou de généraliser la guerre si elle ne s'accompagne pas du désarmement général », au lieu de « ...devra se compléter... » — ce qui pourrait faire croire à la valeur actuelle de l'assistance mutuelle par les armes, et renvoie le désarmement à un avenir plus ou moins lointain.

4° Proposition d'adjonction au projet de résolution sur le conflit italo-éthiopien, présentée par Maurice Milhaud :

Après le paragraphe commençant par les mots : « Le Comité Central se félicite... », ajouter un nouveau paragraphe ainsi rédigé :

Le Comité Central tient à proclamer solennellement qu'en aucun cas l'occupation par la force d'un territoire étranger ne peut créer un titre à son annexion et que, par suite, un règlement du conflit italo-éthiopien qui ferait état des avantages militaires de l'agresseur constituerait une prime au recours à la force, un rétablissement du droit à la guerre et signifierait l'abandon des principes et du statut même de la Société des Nations.

M. Marius Moutet n'est satisfait ni par le texte de la Commission ni par le contre-projet.

Le texte de la Commission lui paraît dangereux sur certains points. Il est dangereux notamment de prétendre et de souligner qu'il y a un différend franco-britannique. Il n'est pas certain du tout qu'un tel différend existe et s'il y a eu, à un moment donné, des di-

vergences de vues sur l'assistance mutuelle automatique, il n'y en a plus aujourd'hui.

M. Moutet ne pense pas qu'il y ait lieu pour la France de suivre aveuglément la politique britannique telle qu'elle vient de s'affirmer et qui peut entraîner à des sanctions militaires dont personnellement il n'est pas partisan. Il ne trouve pas mauvais des conseils de modération, notamment pour le déploiement des forces militaires et navales britanniques.

Il y a deux méthodes pour rétablir la paix en Afrique : la coercition, les négociations.

M. Moutet s'est demandé quel était le minimum de danger. Actuellement, les deux sont employées. Est-il mauvais, tout en appliquant le Pacte, de négocier ? C'est là un problème redoutable. Il ne faut pas se laisser aveugler par les sentiments antifascistes. Dire qu'on doit appliquer le Pacte et condamner toute négociation, ce serait une erreur.

M. Grumbach observe que le projet de résolution qui est présenté au Comité ne dit rien de tel.

M. Moutet n'en disconvient pas, mais l'ensemble de ce texte lui paraît contraire à tout esprit de conciliation. Il indique qu'il y a entre les travaillistes anglais et les socialistes français une profonde divergence de vues, les premiers admettant l'éventualité des sanctions militaires, les autres non. Ces sanctions ne peuvent actuellement être appliquées par la Société des Nations elle-même ; elles le seraient donc par quelques États qui en supporteraient toute la charge et ce serait la perte de la Société des Nations.

M. Moutet trouve imprudente la condamnation brutale de la politique de négociations. Elle peut ne pas aboutir, on doit tout tenter pour empêcher la généralisation du conflit. Certes, il n'approuve pas la politique entièrement et sur tous les points, mais on ne peut la condamner aussi brutalement lorsqu'il est certain que la France ne s'est jamais refusée à l'application du Pacte. Ce qui est exact, c'est la carence du gouvernement en face de la campagne anti-britannique. Il a laissé se dérouler des manifestations qui sont peu compatibles avec l'application du Pacte. Sur un certain nombre d'autres points, M. Moutet approuve le projet qui est présenté. Il est d'accord sur la condamnation de l'agression italienne, sur l'approbation de l'attitude de la Société des Nations, sur la protestation contre le retard apporté à la convocation des commissions parlementaires.

Mais, dans l'ensemble, ce texte lui paraît trop inspiré par l'attitude d'opposition de la Ligue contre le gouvernement.

On peut penser que ce gouvernement n'a pas été aussi énergique que nous l'aurions désiré, mais il faut reconnaître qu'il a résisté à la pression de l'Angleterre qui aurait pu nous entraîner beaucoup plus loin que nous ne voulions aller.

M. Barthélemy réplique que c'est M. Laval qui voulait nous entraîner plus loin que nous ne voulions aller.

M. Moutet s'élève contre tout procès de tendance. On reproche à notre gouvernement d'avoir connu le projet d'agression de l'Italie contre l'Éthiopie et de lui avoir laissé les mains libres.

M. Moutet ne sait pas si M. Barthélemy est en mesure de le prouver. Quant à lui, il se refuse à porter contre un adversaire politique une pareille accusation sans en avoir la preuve.

Ce qu'il convient de reprocher au gouvernement, c'est sa faiblesse à l'égard de la presse et le manque de direction qu'il a laissé l'opinion publique. Mais dans un tel débat, nous devons oublier toutes nos préoccupations de politique intérieure et ne penser qu'à la sauvegarde de la paix.

M. Emile Kahn indique à M. Moutet les conditions

dans lesquelles ce texte a été élaboré. Un long débat a eu lieu en séance plénière du Comité Central. La Commission a rédigé son projet en tenant compte des opinions qui avaient été échangées et des directions qu'elle avait reçues. Des points de détail, aujourd'hui dépassés par les événements, peuvent être modifiés. Dans l'ensemble, la résolution ne fait que refléter la discussion du Comité Central.

M. Emile Kahn proteste contre le procès de tendances que fait M. Moutet au Comité Central. Le Comité n'est pas aveuglé par son hostilité à l'égard du gouvernement de M. Laval ni dominé par des préoccupations de politique intérieure comme la presse pro-fasciste le prétend. Il est légitimement inquiet de la politique extérieure de M. Laval, dans le passé et dans le présent.

M. Moutet dit que son but n'est pas de se présenter en défenseur d'un gouvernement dont il est politiquement l'adversaire. Mais a voulu montrer qu'il n'y avait pas de contradiction entre l'application du Pacte et la poursuite des négociations, et demander à tous d'examiner une situation délicate avec un esprit de totale objectivité.

M. Emile Kahn tient à dissiper un malentendu. La Ligue a demandé les sanctions économiques, financières et diplomatiques, qui sont prévues par le Pacte. On a appelé inexactement « sanctions militaires » la résistance collective à l'agression éventuelle. M. Moutet ne peut reprocher au Comité de rester fidèle à lui-même en admettant l'assistance mutuelle contre l'agresseur.

Où réside le différend entre M. Laval et le gouvernement anglais ? Dans la question de l'assistance automatique. M. Laval, pour ménager Mussolini, a renversé la position traditionnelle des gouvernements français. Il a hésité à prendre une attitude nette, il a encouragé en Angleterre les partisans de l'isolement, desservi la France et la paix.

Quant au reproche, de nous opposer à des négociations, le texte même de la résolution présentée le réfute. Nous admettons toutes les négociations dans le cadre de la Société des Nations. Ce que nous n'admettons pas, c'est que, pour tirer Mussolini d'une impasse, on lui procure une paix avantageuse, véritable prime à l'agresseur, encouragement aux agressions futures. Cela faisant, c'est nous qui défendons la paix.

M. Kahn attire amicalement l'attention de M. Moutet sur l'inconvénient de se fier aux seules déclarations de M. Laval, trop souvent contredites par ses actes. Cette discordance, que la résolution souligne, est malheureusement trop sensible, et elle ne rehausse pas le crédit moral de la France.

M. Grumbach est en désaccord avec M. Moutet. C'est la campagne de la presse française qui a accusé les travaillistes anglais de vouloir des sanctions militaires.

Il est impossible de soutenir qu'il n'y a pas de conflit entre l'Angleterre et la France. Jamais depuis la fin de la guerre, la position internationale de la France au point de vue moral n'a été si mauvaise et M. Grumbach est très inquiet. Il remarque, comme M. Kahn, que toutes les déclarations du gouvernement français sont impeccables, que les décisions qu'il prend sont impeccables et que, cependant, toute la politique française est entourée de méfiance.

Certains hommes politiques commencent à parler de faillite de la Société des Nations. La campagne d'une presse plus ou moins vendue ou ne sait à quelles influences, nous a fait un tort immense en Angleterre et dans le monde tout entier. Rien que le *Peace Ballot*, qu'ils n'avaient pas le droit d'ignorer, aurait dû interdire aux journaux français leur campagne antibritannique. L'opinion anglaise en vient à se demander si, pendant quinze ans, la France n'a pas joué une comédie à Genève. Elle a l'impression que le gouvernement français applique le Pacte parce

qu'il y est obligé, mais que toutes les sympathies de la France vont à Rome.

L'opinion anglaise cherche la vérité. Le fait qu'on a dû garder un certain jour l'ambassade d'Angleterre à Paris comme l'ambassade d'un pays ennemi, a produit un effet déplorable; il faudrait pouvoir faire connaître à l'Angleterre la véritable opinion française.

A l'heure actuelle, les négociations qui se proposent de dissocier les signataires du Pacte sont en cours. L'application du Pacte est différée. Or, elle aurait dû être immédiate.

Que pouvons-nous faire? Essayer d'exercer une pression sur le gouvernement Laval, lui dire que nous ne voyons pas de contradiction entre l'application des sanctions et les possibilités d'arrangement que permet le Pacte.

Le but des sanctions c'est de raccourcir la guerre. On ne peut y parvenir que par l'application intégrale et immédiate des sanctions décidées. La France a été longtemps à la tête de la Société des Nations. Le terrain qu'elle a perdu peut être regagné si elle cesse d'hésiter.

M. Grumbach, pense que le Comité peut voter le texte qui est présenté, texte suffisamment net et qui ne peut nuire à aucune négociation.

M. Langevin est frappé de la contradiction qu'il y a, entre les négociations, méthode du passé, et les sanctions, méthode de l'avenir, qu'on cherche à concilier et à faire jouer en même temps. Toute la difficulté vient de cette contradiction. Il regrette, au surplus, que rien n'ait été fait à l'avance pour mettre la Société des Nations en mesure d'appliquer immédiatement le Pacte.

M. Emile Kahn estime ce regret injuste, car la Société des Nations avait longuement et minutieusement étudié les moyens d'appliquer le Pacte. Si bien que les sanctions auraient pu être immédiatement mises en œuvre, s'il n'était pas surgi d'opposition politique, notamment celle de M. Laval.

M. Langevin l'ignorait et pense que la plus grande partie de l'opinion l'ignore également. Il est fâcheux que ces travaux n'aient pas été mieux connus et utilisés. Leur existence ne fait qu'alourdir la responsabilité de ceux qui en retardent l'emploi et justifier le blâme prévu par notre projet de résolution.

M. Léon Brunschwig est d'accord avec M. Moutet. Il suffit que l'ordre du jour demande à M. Laval de se conformer strictement à ses déclarations officielles.

M. Cudenet comprend les scrupules de M. Moutet. S'il pense que M. Laval est moins coupable que nous ne l'avons cru jusqu'ici, c'est à son honneur de le dire.

M. Grumbach semble préoccupé de ne gêner aucune négociation. La Ligue n'est pas chargée de faciliter les négociations diplomatiques. Elle est chargée de défendre le droit, quelles que soient les personnes et les circonstances. M. Laval a-t-il bien ou mal servi le droit? Disons-le sans passion; mais nettement. Moi j'estime qu'il a trahi les intérêts de la France et de la paix. Si l'Éthiopie était un pays de plaine, comme la Belgique, par exemple, on ne parlerait même plus de sanctions, la conquête serait un fait accompli.

M. Cudenet est d'accord avec l'esprit de la motion qui a été présentée. Il demande qu'il soit tenu compte, dans le texte, des opinions légitimes qui se sont exprimées dans les contre-projets Emery et Château et que ce texte soit complété de façon à ce qu'il puisse satisfaire tous les ligues.

M. Bourdon approuve que la Ligue marque les tergiversations regrettables du gouvernement français dans l'application de l'art. 16 du Pacte, et il demande qu'elle s'élève avec plus de vigueur contre les campagnes visiblement intéressées d'une presse dont les mensonges ont falsifié l'opinion.

M. Michon aurait voulu qu'on remontât jusqu'aux accords de Rome qui contiennent bien à l'égard de l'Italie une sorte d'autorisation d'agression.

Le gouvernement français a fait des concessions pour détourner l'Italie de soutenir le revisionnisme hongrois et les revendications des Croates en lutte contre Belgrade. On aurait pu parler également de la carence de la Société des Nations à l'égard du Japon, qui pouvait encourager Mussolini sans d'ailleurs l'excuser.

M. Michon craint que l'application et l'engrenage des sanctions puisse entraîner la guerre. Il suffirait de la moindre imprudence pour provoquer une catastrophe. D'autre part, réclamer l'assistance mutuelle sans réclamer la révision des traités, c'est aller vers la guerre.

M. Michon félicite la Commission pour la phrase énergique visant les abominables campagnes de la presse.

M. Kahn répond à M. Michon que la motion réclame dans son paragraphe 5 l'adaptation des traités.

Ce n'est pas l'adaptation que demande M. Michon, mais la révision, dont le principe a été adopté par la résolution du Congrès d'Hyères (1).

M. Sicard de Plauzoles déclare la discussion close. Le texte présenté traduit les idées qui ont été exprimées en séance plénière du Comité le 13 octobre. Il n'y avait pas lieu de rouvrir le débat en séance ordinaire.

Mlle Suzanne Collette proteste contre les méthodes de travail déplorables du Comité. Ce sont toujours les mêmes errements. La question avait été discutée, à fond le 13 octobre. Or, le Comité a repris tout le débat. C'est à cause de tels procédés que la Ligue n'aboutit pas ou aboutit trop tard.

M. Emile Kahn s'associe à cette protestation. Les grandes lignes de la résolution avaient été arrêtées en séance plénière, c'est-à-dire avec la collaboration des membres non résidents. Ceux-ci pourraient estimer à bon droit qu'il n'y avait pas à revenir sur les décisions prises. M. Emile Kahn demande le vote du projet présenté par la Commission avec adjonction de l'amendement de M. Maurice Milhaud.

Le projet est discuté paragraphe par paragraphe.

Une modification de forme proposée par M. Guental, l'amendement de M. Maurice Milhaud et quelques rectifications proposées par les membres présents sont adoptés.

Les amendements de MM. Château et Félicien Chailay sont repoussés.

Le Président met aux voix le texte définitif tel qu'il a été publié, page 671.

Le texte est adopté par 35 voix contre 3 et 2 abstentions.

Ont voté pour : MM. Basch, Guernin, Hérold, Langevin, Roger Picard, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Étienne; Mlle Collette; MM. Barthelémy, Bayet, Bidegaray, Bourdon, Bozzi, Brunschwig, Casati, Cudenet, Demons, Gombault, Grumbach, Guerry, Guental, Hadamard, Joint, Kayser, Lacoste, Mathieu, Maurice Milhaud, Moutet, P. Platon, Prudhommeaux, Ramadier, Ruyssen, Texier, Viollette.

Ont voté contre : MM. Château, Emery, Michon.

Abstention : M. Chailay.

M. Bergery, l'un des rédacteurs du texte, a déclaré voter comme M. Chailay.

(1) Voici le passage de la résolution auquel M. Michon fait allusion : « Quella que soit, au reste, l'importance des notions de sécurité collective par l'assistance mutuelle et de justice internationale par la révision des clauses injustes des traités, la Ligue ne saurait admettre que quiconque, à aucun moment, en aucune façon, fasse de ces notions une condition préalable au désarmement simultané ou une excuse pour en retarder la négociation. »

LIGUE INTERNATIONALE

Ligue suisse

Le quatrième Congrès de la Ligue suisse des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui a eu lieu dimanche 10 novembre, à Beme, a affirmé le devoir impérieux de la Suisse de participer sans restriction aux sanctions économiques qui ont été prises par la Société des Nations contre l'Italie.

Il s'est prononcé en faveur de la reprise immédiate des relations diplomatiques et économiques avec l'U. R. S. S.

Il proteste contre la tentative du Conseil fédéral de restreindre le libre usage du droit d'initiative et de referendum.

Pour les condamnés de Scottsboro

Nos lecteurs connaissent la tragédie de Scottsboro (*Cahiers* 1932, p. 383, 491).

A maintes reprises, la Ligue a joint ses protestations à celles qui, de toute part, se sont élevées contre le terrible verdict de 1931 condamnant à mort huit nègres de 14 à 20 ans pour un crime dont ils sont innocents.

Par deux fois la pression de l'opinion publique mondiale a obtenu qu'il soit sursis à l'exécution.

Au début de cette année, la Cour suprême des Etats-Unis a annulé la sentence de mort et ordonné la révision du procès.

Au moment où, à nouveau, les accusés doivent comparaître devant leurs juges, la Ligue des Droits de l'Homme tient à exprimer l'espoir que toutes les garanties de la défense seront strictement observées et que les magistrats sauront se soustraire à l'influence des préjugés de race qui ont, la première fois, dicté un verdict inique.

Un renseignement utile

M. CAILLAUD, membre du Comité Central, ayant bien voulu nous demander, pour la commodité de la propagande, de lui indiquer les textes par lesquels la Ligue a réclamé la dissolution des ligues fascistes, nous lui avons répondu, le 13 novembre, dans les termes suivants :

Mon cher Collègue,

Vous avez bien voulu nous demander à quelle date et dans quels termes la Ligue avait demandé la dissolution des ligues fascistes.

Nous vous adressons ci-joint les références qui vous permettront de retrouver les principaux textes utiles.

Vous y remarquerez, en particulier, que les deux Congrès nationaux tenus depuis le 6 février 1934 — le Congrès de Nancy et le Congrès d'Hyères — ont, l'un et l'autre, demandé, en termes exprès et formels, le désarmement et la dissolution des ligues factieuses. Les résolutions de nos Congrès faisant loi pour nous, notre propagande générale est strictement tenue de s'y conformer.

Veuillez agréer...

— Résolution du Congrès de Nancy, *Cahiers* 1934, p. 364 (§ II, 1^{er}).

— Le 6 février 1934, *Cahiers* 1934, p. 655 (Conclusions du Comité Central sur le Rapport de la Commission).

— Pour le désarmement des factieux, 1934, p. 825 (Résolution du Comité Central, 20 décembre 1934).

— Résolution du Comité Central du 3 mars 1935, *Cahiers* 1935, p. 168.

— Résolution du Congrès d'Hyères, *Cahiers* 1935, p. 422 (fin du § V).

— Serment du 14 juillet, *Cahiers* 1935, p. 531.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

EMIL LUDWIG : *Hindenburg ou la révolution manquée*. (Version française d'Eugène Koessler.) Paris 1935, Librairie Plon, 408 p., 25 fr. — Tout ce qu'il y a de représentatif d'une caste dans les faits et gestes d'un seul individu ; ce que peut cacher de médiocrité réelle l'apparente grandeur d'un homme appelé par le hasard des circonstances et la naïveté d'un peuple à jouer un rôle qui le dépasse ; de quels effondrements politiques et moraux se paient finalement les abdications de ce peuple et l'humaine insuffisance de ses idoles : telles sont les vérités qui se dégagent du livre d'Emil Ludwig.

Les historiens professionnels pourront reprocher à l'auteur quelque fantaisie dans la méthode. On ne saurait toutefois dénier à ce récit d'histoire contemporaine — à ce drame de la République allemande — une intensité de vie qui en rend la lecture attachante, parfois même poignante.

On y voit apparaître successivement le chef militaire révoltant avec platitude les lauriers conquis par son subordonné Ludendorff, puis le « héros de l'ammenberg » hissé à la Présidence de la République, bien qu'il fut, de son propre aveu, « monarchiste et tout à fait ignorant en politique » ; enfin, le vieillard autoritaire et tyrannique, s'incrustant au pouvoir en dépit de ses amis les hobereaux, traitant ses ministres comme des soldats de deuxième classe, et préoccupé de tourner une Constitution qu'il a juré et qu'il se pique de respecter... Jusqu'au jour où circonvenu, débordé, hébété, l'homme qui — selon le mot du Kronprinz à Brüning — a trahi tout le monde, tour à tour, signe la fameuse lettre à Hiller, après les massacres du 30 juin 1934 : « Grâce à vous, le peuple allemand a été sauvé d'un grand danger ».

La traduction, si limpide et si sûre, de notre regretté collègue Koessler, garde à ce récit toute la saveur de l'original. — S. C.

Docteur MAURICE CHIC : *Éducation sexuelle* (Messageries Hachette) et chez l'auteur, 73 bd de la Gare, Casablanca.

— Une excellente brochure dont nous conseillons vivement la lecture aux éducateurs et à tous les membres de la Ligue. Comment faire l'éducation sexuelle de la jeunesse ? Le docteur Chic montre l'importance du problème et sa solution rationaliste pratique pour le plus grand bien de la santé des individus et de l'avenir de la race : prophylaxie des maladies vénériennes, examen médical prénuptial, lutte contre la prostitution. — Dr SICARD DE PLAUZOLE.

A. BARRÉ. — *Vers une République nouvelle* (Maison du Livre Français, 4, rue Félibien, 20 fr.). — Exposé alerte des « principes d'une économie rationnelle dans une démocratie sans servitude et sans faiblesse ». L'auteur défend le droit au travail et a rédigé une déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen que les ligueurs étudieront tant pour ce qui y est indiscutablement juste que pour juger si les restrictions à la liberté individuelle sont toutes fondées. Si les solutions fiscales préconisées sont simplistes nul ne niera l'audace des réformes préconisées en maints domaines. La critique si claire du commerce de détail français, facteur de vie chère, l'espérance en les coopératives de consommation nous obligent à étudier avec attention la critique de la réduction actuelle du nombre légal d'heures de travail. Presque tous les ligueurs seront surpris de certaines propositions, mais c'est en confrontant et en réfléchissant que la synthèse utile à une rationnelle organisation sociale sera trouvée.

Livre d'étude pour tous ceux qui veulent s'évader des crédoes des partis et des écoles économiques. — P. G.

JEAN POISS. — *Les origines de la guerre mondiale*, (chez l'auteur, 51, rue de Beaur, Rabat, Maroc, 15 fr.). — Synthèse succincte des relations internationales de 1871 à 1914. Vulgarisation sans abaisser. L'historien ne s'enferme pas dans une tour d'ivoire, il montre quelles forces ont acheminé le monde vers la guerre. Dégagé de préjugés nationalistes l'auteur écarte également tout sentiment antinational. Ce manuel utile aux étudiants comme à tous ceux qui veulent comprendre le passé pour en tirer les leçons utiles fait songer à la phrase de Fénélon : « L'historien n'est d'aucun temps ni d'aucun pays. Bien qu'il aime sa patrie, il ne la flatte jamais en rien ». — P. G.

Les manuscrits, même non insérés, ne sont pas rendus.

Le gérant : Henri BEAUVOIS



Imprimerie Centrale de la Bourde
147, rue Réaumur, Paris